

SPÉCIAL
ÉLECTIONS

À QUELLE SAUCE VONT-ILS NOUS MANGER?

Benoît Lutgen



Emily Hoyos
& Olivier Deleuze



Charles Michel



Paul Magnette





Notre collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement

Accéder plus facilement à son capital de départ, ça aide à démarrer.

Vous lancez un business ? Ça tombe bien, c'est également ce que nous faisons chaque jour et dans votre région. Grâce à notre spécialiste Business Banking local, vous bénéficiez de conseils avisés et d'un accompagnement pas à pas. Il vous donnera en outre tous les détails sur la garantie

du Fonds Européen d'Investissement. Grâce à celle-ci, vous pourriez obtenir un allègement des garanties à apporter à votre crédit ou une réduction de taux. **Intéressé ? Contactez votre spécialiste Business Banking local ou surfez sur belfius.be/starters.**



Une garantie est accordée au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de l'Union européenne.

Belfius Banque SA, Bd Pachéco 44 à 1000 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - n° FSMA 19649 A.

EDITO

Notre parti, c'est celui des indépendants !



BENOIT ROUSSEAU
Rédacteur en chef

Pour le citoyen, il est parfois difficile de s'y retrouver dans le dédale de nos institutions. Rappelons que notre pays compte en effet pas moins de sept assemblées parlementaires et six gouvernements ! Dans cet imbroglio de niveaux de pouvoirs, quel est l'enjeu des élections qui auront lieu ce 25 mai ? Ne nous y trompons pas, il est important. Surtout au niveau fédéral. L'Etat fédéral reste en effet compétent dans d'importants domaines qui nous concernent au premier plan, comme la sécurité sociale, la fiscalité et l'économie.

Sous l'actuelle législature, le bilan des avancées intervenues au niveau fédéral en faveur du monde de l'entreprise est plutôt positif. Incontestablement, durant les quatre ans qui viennent de s'écouler, notre travail quotidien de groupe de pression a pu générer des résultats concrets. Mais ne nous y trompons pas, nous sommes encore loin du compte et il faut que le travail entrepris soit poursuivi et amplifié.

Pour ce faire, nous devons faire émerger les partis, les hommes et les femmes politiques dont les actes ou le programme démontrent un réel intérêt et une connaissance des problématiques concrètes rencontrées par notre secteur. Afin d'aider nos lecteurs à y voir plus clair et comme nous en avons pris l'habitude, nous avons donc décidé d'interroger sur leurs intentions les présidents des quatre principaux partis démocratiques francophones. Nous leur avons posé les mêmes questions et les avons volontairement limités à une vingtaine de lignes de réponse par question.

Comme on le lira en pages intérieures, le résultat ne manque pas d'intérêt. Tous semblent avoir placé les préoccupations des PME et des indépendants en bonne place dans leur programme respectif. Pour notre part, au SDI, notre choix a toujours été et reste celui de la totale neutralité politique. Notre parti, c'est celui des indépendants. Notre seule ambition est d'améliorer l'environnement professionnel dans lequel évoluent nos membres chefs d'entreprises, commerçants, artisans et professions libérales. C'est la raison pour laquelle, dès à présent, nous insistons pour que les responsables de chaque parti mettent tout en œuvre pour respecter les promesses qu'ils nous ont faites, en commençant bien sûr par les insérer concrètement dans leur programme d'actions.



Périodique adressé gratuitement aux membres du SDI, Ad PME et aux associations de commerçants.

Editeur responsable
Daniel Cauwel,
Av. Albert Ier 183, 1332 Genval,
Tél.: 02/652.26.92, Fax: 02/652.37.26,
Site web : www.sdi.be, E-mail: info@sdi.be

Rédacteur en chef
Benoit Rousseau, redaction@sdi.be

Comité de rédaction
Jean-François Dondelet, Ode Rooman,
Marie-Madeleine Jaumotte, Pierre van Schendel

Directeur Juridique
Benoit Rousseau

Mise en page
Florence Mayné, flo.mayne@sdi.be

Collège du S.D.I.
Président: Daniel Cauwel
Vice-Président: Danielle De Boeck
Secrétaire Général: Arnaud Katz

Publicité
Expansion - Pauline Van Haeren,
Tél: 081/55.40.71,
E-mail: pauline.vanhaeren@expansion.be

Photographies: iStockphoto

Imprimerie: Nevada-Nimifi s.a.

Secrétariat: Béatrice Jandrain, Anne Souffriau

Affiliation - Abonnement:
affiliation@sdi.be

04. Actualités

ÉLECTIONS 2014 06



A quelle sauce vont-ils nous manger?

Interviews exclusives de :

- Benoît Lutgen, Président du cdH
- Emily Hoyos et Olivier Deleuze, co-Présidents d'Ecolo
- Charles Michel, Président du MR
- Paul Magnette, Président du PS



COMMERCE EXTÉRIEUR 19.

Interview de Didier Reynders, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et des Affaires Européennes

- 21. **Dossier** - Tout ce qu'il faut savoir pour lancer votre entreprise !
- 27. **Astuces** - 7 conseils pour se remettre d'un échec
- 28. **Astuces** - Entreprendre : une course de fond ? 10 conseils pour atteindre la ligne d'arrivée !



Question - Réponse - "Suis-je obligé de réaliser un état des lieux au début de mon bail?" 29.

- 30. **Question - Réponse** - "Dans quels cas puis-je déposer une plainte en ligne?"

Géomètre expert

La loi relative à l'exercice de la profession entre en vigueur



Le Conseil des ministres du 24 janvier 2014 a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe au 1^{er} juillet 2014 l'entrée en vigueur de la loi du 18 juillet 2013 relative à l'exercice par une personne morale de la profession de géomètre expert.

La date d'entrée en vigueur, initialement prévue au 1^{er} janvier 2014, a été reportée afin d'accorder aux sociétés d'assurances et aux géomètres suffisamment de temps pour s'adapter à la nouvelle législation.

Cotisation à charge des sociétés

Montants 2014



Le Conseil des ministres a approuvé le 21 février 2014 un projet d'arrêté royal qui prévoit la modulation de la cotisation des sociétés destinée au statut social des travailleurs indépendants pour l'année 2014. Le montant du seuil du total du bilan qui marque la différence entre les petites sociétés et les autres a été indexé pour 2014.

Le nouveau seuil sous lequel tombent les petites sociétés s'élève à 646.787,86 EUR. En effet, les petites sociétés paient une cotisation moins élevée pour le statut social des travailleurs indépendants que les plus grandes sociétés (347,50 EUR au lieu de 868 EUR en 2014).

Aides à l'embauche

Réduction ONSS pour les premiers engagements

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la réduction groupe-cible octroyée pour les trois premiers travailleurs a été élargie aux cinq premiers travailleurs (art. 17 de la Loi-programme (I) du 26 décembre 2013, M.B. du 31 décembre 2013).

Les avantages pour le 4^{ème} et 5^{ème} engagement sont en principe identiques à ceux pour le 3^{ème} engagement. En principe, les réductions sont les suivantes :

	Montant
1 ^{er} engagement	1.500 EUR/trim. pendant 5 trimestres 1.000 EUR/trim. pendant les 4 trimestres suivants 400 EUR/trim. pendant les 4 derniers trimestres + Intervention trimestrielle de 36,45 EUR dans les frais de secrétariat social (non proratisée) pendant les trimestres au cours desquels il demande la réduction "premier travailleur"
2 ^{ème} engagement	1.000 EUR/trim. pendant 5 trimestres 400 EUR/trim. pendant les 8 trimestres suivants
3 ^{ème} engagement	1.000 EUR/trim. pendant 5 trimestres 400 EUR/trim. pendant les 4 trimestres suivants
4 ^{ème} engagement	1.000 EUR/trim. pendant 5 trimestres 400 EUR/trim. pendant les 4 trimestres suivants
5 ^{ème} engagement	1.000 EUR/trim. pendant 5 trimestres 400 EUR/trim. pendant les 4 trimestres suivants

Avancée

La protection du domicile familial de l'indépendant est moins chère

Un indépendant qui ne possède pas de société s'expose à plus de risques en cas de dettes professionnelles. Son patrimoine privé peut en effet faire l'objet d'une saisie.

Depuis juin 2007, la loi prévoit la possibilité pour l'indépendant d'empêcher la saisie de son domicile privé et de bénéficier ainsi d'une protection en cas de dettes professionnelles. Cette procédure implique toutefois l'établissement d'un acte d'insaisissabilité.

La loi en question a été récemment adaptée. Deux modifications significatives sont d'application depuis le 13 février 2014 :

- auparavant, seul l'indépendant-personne physique à titre principal pouvait recourir à cette procédure (commerçants, artisans et titulaires de professions libérales). La protection est désormais étendue aux indépendants à titre complémentaire et aux indépendants actifs après l'âge de la retraite ;
- auparavant, l'indépendant devait débourser 500 EUR en plus des frais d'honoraires du notaire. Depuis le 13 février 2014, il n'est plus redevable que des frais administratifs liés à l'enregistrement de l'acte, soit environ 130 EUR.



Précompte professionnel

Renforcement du bonus à l'emploi fiscal à partir du 1^{er} avril 2014



Les travailleurs à bas revenus et certains travailleurs victimes d'une restructuration chez un autre employeur ont droit à une réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale via le bonus à l'emploi. Ces travailleurs ont en outre droit à une réduction d'impôt égale à 8,95% du bonus à l'emploi réellement accordé, avec un maximum de 130 EUR par an.

La loi-programme du 26 décembre 2013 a porté cette réduction d'impôt à 14,40% du bonus à l'emploi réellement accordé. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014. Le but de la mesure est de continuer à stimuler le pouvoir d'achat des travailleurs concernés. Le montant maximum de cette réduction est de 200 EUR pour l'année de revenus 2014.

La réduction d'impôt est prise en compte pour le calcul du précompte professionnel des travailleurs concernés depuis le 1^{er} avril 2014 selon le même pourcentage que celui appliqué au bonus d'emploi réellement accordé (14,40%) sans toutefois se voir appliquer le plafond de 200 EUR.

Artisans

Reconnaissance et protection d'un savoir-faire

La Chambre des Représentants a approuvé le 13 février 2014 un projet de loi visant à définir légalement l'artisan ou l'entreprise artisanale. A ce jour, notre pays compte plus de 270.000 entreprises actives dans le secteur de l'artisanat, soit 35% de l'ensemble des sociétés assujetties à la TVA. Avec cette définition légale, les artisans voient enfin leur savoir-faire reconnu et protégé! Selon la nouvelle loi, un artisan est une personne physique ou morale - inscrite dans la Banque-Carrefour des Entreprises – active dans la production, la transformation, la réparation, la restauration d'objets, la prestation de services dont les activités présentent des aspects essentiellement manuels, un caractère authentique, développant un certain savoir-faire axé sur la qualité, la tradition, la création ou l'innovation. Cette définition permettra aux artisans d'être considérés comme des travailleurs indépendants à part entière. Une commission "Artisans", composée de membres d'organisations représentatives d'indépendants et de PME, sera mise en place et examinera, sur base d'une candidature écrite, si l'activité concrète du candidat artisan est conforme aux critères généraux de la définition légale. Les artisans, qui seront reconnus comme tel par la commission 'Artisans', pourront se prévaloir d'un logo renseignant leur qualité d'artisan. Cette reconnaissance apportera plus de visibilité pour l'artisan et plus de transparence pour le consommateur.

Petites entreprises,
indépendants, artisans,
professions libérales,
commerçants

Votre crédit à portée de main

Vous dirigez une petite entreprise ou vous êtes indépendant?
Votre banque est prête à vous financer, mais pas seule?

La SOCAMUT est là pour vous aider :

- ➔ Elle garantit automatiquement 75% du montant prêté par la banque (maximum 25.000 €) ;
- ➔ ET vous accorde, si vous le souhaitez, un crédit supplémentaire de la moitié du prêt bancaire (maximum 12.500 €).

Par ce dispositif original, vous obtenez rapidement
et sans démarches complexes un financement
pouvant aller jusqu'à 37.500 €.



Benoît Lutgen**Emily Hoyos & Olivier Deleuze****Charles Michel****Paul Magnette**

Ce 25 mai auront lieu les élections régionales, législatives et européennes. A la veille de cet important scrutin, beaucoup d'entre nous se demandent à quelle sauce les indépendants et PME seront mangés par le prochain gouvernement fédéral. Pour tenter de clarifier les esprits sur les intentions des formations politiques en présence, nous avons pris l'initiative de poser 10 questions aux responsables des principaux partis démocratiques francophones du pays : le cdH, Ecolo, le MR et le PS.

Les élections législatives qui auront lieu ce 25 mai 2014 ne doivent pas être prises à la légère. En effet, la vision de la société et le programme défendu par les partis en présence auront sans nul doute des répercussions importantes sur notre environnement économique pendant la prochaine législature. Si notre secteur, celui des indépendants et des PME, est le plus potentiellement porteur de croissance et d'emploi, il ne pourra cependant relever valablement ces défis qu'en étant considéré et soutenu dans ses spécificités.

C'est de notoriété publique, la majorité des indépendants et des entreprises souhaitent évoluer dans un environnement plus favorable. C'est pourquoi, dans la perspective du scrutin qui s'annonce, il nous semble primordial de vous éclairer, ami lecteur, sur la politique que les partis en présence entendent mettre en œuvre à votre égard.

Et pour connaître leurs intentions, le plus simple était d'interroger leur figure de proue respective.

Conformément aux attentes et préoccupations dont nous font part quotidiennement nos membres chefs d'entreprises, professions libérales, commerçants et artisans, nos interrogations se sont articulées principalement sur l'hécatombe de faillites, le poids trop élevé des charges sociales et fiscales, l'amélioration du statut social des indépendants et son mode de financement, la protection du petit commerce et la promotion de l'esprit d'entreprise.

Nous avons demandé la position de leur parti sur ces importantes problématiques à Benoît Lutgen, Emily Hoyos et Olivier Deleuze, Charles Michel et Paul Magnette, respectivement Présidents du cdH, d'Ecolo, du MR et du PS.

Nous choisissons de publier leurs réponses un mois avant les élections, en guise de signal, pour permettre à ceux d'entre vous qui sont encore hésitants de mieux choisir leurs représentants fédéraux.

Conformément à notre principe d'absolue impartialité politique, nous laisserons nos lecteurs se faire leur propre opinion en fonction de leur expérience et vécu personnel et des réponses que nous avons pu recueillir (l'ordre des partis est alphabétique).

1. STOP A L'ECHEC

Le taux d'échec de la création d'entreprise dans les premières années pèse lourdement sur l'économie. Avez-vous des propositions pour pérenniser les créations ?

BENOÎT LUTGEN (CDH)

Pour le cdH, il est essentiel avant tout de créer un climat favorable à chacune des étapes de la vie d'une PME : à la création, à l'expansion et à la transmission. Plus particulièrement, il faut s'assurer que les entreprises nouvellement créées (et qui ont parfois obtenu légitimement un soutien public en ce sens) parviennent à surmonter les fortes difficultés des premières années, à y survivre et à se développer sur le long terme.

Pour ce faire, le cdH propose notamment de :

- réduire les contributions sur le travail. Le coût du travail reste en Belgique trop élevé par rapport aux pays voisins. Il faut réaliser un transfert de fiscalité pour permettre de diminuer fortement les contributions sur le travail, en particulier par le biais des réductions de cotisations sociales patronales. Ce transfert de fiscalité va en particulier favoriser les PME;
- supprimer les intérêts notionnels et diminuer le taux de l'imposte des sociétés. Plutôt que de conserver des niches fiscales qui ne bénéficient qu'à quelques-uns et en particulier les plus grosses sociétés, le cdH propose plutôt d'avoir un taux plus bas

mais qui profite à toutes les entreprises;

- assurer un paiement plus rapide des factures des pouvoirs publics, et mettre en place un mécanisme de compensation par niveau de pouvoir entre les créances et les dettes d'une entreprise envers différents organismes étatiques;
- donner la possibilité aux entrepreneurs désireux de se lancer de réaliser un test complémentaire de connaissances pour leur offrir un accompagnement personnalisé par des coachs ayant une expérience entrepreneuriale;
- encourager les associations de "Business Angels" pour soutenir le développement de petites entreprises innovantes;
- permettre aux entreprises de déduire de leurs bénéfices imposables les investissements en capital ainsi qu'en appui à la création d'entreprises sous forme de mécénat;
- mieux informer sur les aides offertes par l'État, notamment par le biais des nouvelles Agences wallonne et bruxelloise de l'entreprise.

Ces deux agences (wallonne et bruxelloise) doivent servir d'interface centralisée et être aptes à soutenir et accompagner tous les types d'entreprises, à tous les stades de leur développement (esprit d'entreprendre et création, stimulation et innovation, accueil logistique et zonings, soutien financier et accès au crédit, exportation et investissements, soutien en cas de difficultés ou restructurations, transmission et échange d'entreprises), en ayant une vision d'ensemble de leurs besoins, de leurs difficultés, et en étant capables de répondre à leurs questions quelles qu'elles soient, sans devoir obliger les entrepreneurs à chercher qui fait quoi et qui peut leur répondre parmi la multitude d'agences actuelles.

EMILY HOYOS ET OLIVIER DELEUZE (ECOLO)

Le taux d'échec dès la première année est malheureusement un phénomène trop répandu, qui mérite toute l'attention des responsables politiques. Nous pensons cependant que des solutions crédibles et positives existent.

Dans cet état d'esprit et parce que nous estimons qu'il s'agit là d'un enjeu majeur pour le redéploiement de nos Régions et pour l'emploi de dizaine de milliers de travailleurs présents et à venir, Ecolo propose tout d'abord la mise en place d'un statut simplifié pour les 3 premières années d'activité afin que l'indépendant à titre principal puisse opter pour un prélèvement social et fiscal forfaitaire libératoire à hauteur de 25% afin de remplacer respectivement l'impôt sur les personnes physiques et les cotisations sociales.

Ce forfait s'appliquerait sur le chiffre d'affaires (CA) ou la marge brute (MB) selon les activités afin de coller au mieux à la réalité économique de l'indépendant. Un tel régime ne serait autorisé que dans les cas où le CA ou la MB ne dépasserait pas 50.000 EUR.

Ce système engendrerait une importante simplification administrative

et permettrait également au nouvel entrepreneur de fonctionner à son rythme sans devoir dépenser trop en frais de fonctionnement et investissements de départ.

D'autre part, il est important que les pouvoirs publics offrent les conditions optimales au maintien d'activité en agissant sur les leviers que sont l'accès des PME aux marchés publics et la lutte contre les retards de paiements via la mise en place de caisses de compensation. Concernant les marchés publics, Ecolo propose :

"Il faut inciter les privés à investir dans les PME via le renforcement des financements alternatifs"

Charles Michel, Président du MR

- de sensibiliser les PME aux marchés publics et de créer des cellules de soutien;
- de réunir gratuitement l'ensemble des appels d'offre de tous les niveaux de pouvoir sur un seul et même site;
- d'accorder aux entreprises des délais raisonnables (entre 15 et 30 jours) pour fournir l'ensemble des documents et prôner le principe de confiance;
- de limiter le recours aux critères du chiffre d'affaire dans les appels d'offre et de favoriser le découpage en lots.

De plus, à côté de l'indispensable soutien des jeunes entrepreneurs via des structures d'accompagnement et la multiplication des lieux d'accueil, Ecolo propose d'accompagner l'entreprise en croissance car il est fondamental de soutenir aussi les entreprises qui se développent et s'ancrent ainsi davantage en Wallonie et à Bruxelles.



CHARLES MICHEL (MR)

Le MR est bien évidemment sensible à la création d'entreprises. Pour qu'une entreprise devienne pérenne, elle doit commencer sur de bonnes bases. C'est pourquoi nous avons des propositions concrètes en matière d'accès à l'entrepreneuriat, comme l'essaimage, la transmission d'entreprises, le mentoring ou la mise en place de formations entrepreneuriales.

Un autre écueil souvent rencontré par les jeunes entrepreneurs est l'accès au financement. Nous avons déjà mis en place un système visant à rapprocher les banques des entreprises, mais nous estimons également qu'il faut inciter les privés à investir dans les PME

via le renforcement des financements alternatifs (3F, crowdfunding, Tante Agathe...).

Il est aussi essentiel de poursuivre les efforts en matière de simplification administrative en généralisant le principe Only once, la mise en œuvre du Test PME, la facture électronique...

Et surtout, il ne faut pas stigmatiser la personne qui ne réussit pas dans son entreprise. La faillite n'est en effet pas en soi un signe d'incompétence ou de malhonnêteté comme on l'entend parfois. Elle est intimement liée au processus de développement économique et peut résulter de circonstances externes comme la défaillance d'un client, d'un fournisseur ou une conjoncture économique difficile comme celle que connaît actuellement notre économie.

PAUL MAGNETTE (PS)

Il est exact que le taux d'échec est très élevé dans les premières années, ce qui illustre toute l'importance de bien préparer son projet en phase de pré-activité. Le programme PS contient plusieurs mesures concrètes à cet égard. Tout en maintenant le principe de la liberté d'entreprendre, le PS souhaite professionnaliser l'accompagnement des entrepreneurs en amont afin de leur permettre d'augmenter leurs chances de succès. Les acteurs de l'accompagnement devront aussi être davantage responsabilisés. Cela veut dire qu'il faut mieux former et évaluer toutes les personnes en contact avec des candidats entrepreneurs. Il est en effet crucial d'être bien conseillé dès le début. L'utilisation d'un plan d'affaires doit être systématisée pour évaluer la faisabilité d'un projet, mais aussi comme outil de pilotage de l'entreprise.

Ensuite, il faut poursuivre les efforts de simplification administrative, dont on sait qu'il s'agit du premier obstacle opérationnel pour les starters. De même, l'accès à l'information doit être facilité, par l'utilisation d'un site internet unique (www.infos-entreprises.be pour la Région wallonne).

Enfin, il faut veiller à ce que le financement soit disponible à des conditions intéressantes, par un renforcement du contrôle bancaire et la pérennisation des outils de financement publics, qui constituent un levier très apprécié, mais trop peu connu, des entreprises et des indépendants.

2. TROP DE FAILLITES

Plus de 12.306 faillites en 2013 avec leurs lots de catastrophes sociales et humaines ! Avez-vous des idées pour juguler le nombre grandissant de faillites ?

BENOÎT LUTGEN (CDH)

Le cdH souhaite soutenir les entreprises en difficulté et encourager le management de la seconde chance. En effet, chaque disparition d'entreprise érode un peu plus notre tissu économique, retarde son développement et provoque des disparitions d'emplois, de savoir-faire, sans compter toutes les autres répercussions nuisibles en cascade.

Nous devons lutter contre les faillites en renforçant l'accompagnement offert aux entreprises en difficulté.

À cette fin, et outre les mesures fiscales décrites ci-dessus, le cdH propose de :

- faciliter l'accès aux crédits bancaires : il faut assurer une meilleure régulation du marché bancaire afin de canaliser l'épargne vers des investissements dans l'économie réelle plutôt que des placements purement spéculatifs; et par ailleurs octroyer des garanties régionales sur les crédits bancaires ou permettre l'octroi de prêts publics pour les entreprises menacées dans leur existence mais disposant d'un potentiel de redressement;
- favoriser l'octroi de micro-crédits de relance aux entrepreneurs;
- renforcer les moyens d'action des centres régionaux pour entreprises en difficulté;
- mieux anticiper les difficultés des entreprises ou des secteurs économiques en octroyant un rôle d'anticipation des difficultés économiques et sociales aux conciliateurs sociaux et leur permettre en cas d'annonce d'une difficulté de pouvoir proposer des pistes y compris économiques ou commerciales.

EMILY HOYOS ET OLIVIER DELEUZE (ECOLO)

En effet, les preuves du marasme économique ne manquent pas, notamment au regard des chiffres désastreux des faillites. En 2013, 12.306 entreprises ont disparu, ce qui constitue un bien triste record. Encourager et pérenniser les créations relèvent donc de l'urgence politique.

Sur le plan régional, Ecolo s'est battu aux cotés des acteurs économiques pour permettre en Région wallonne, la création d'un Centre pour entreprises en difficulté, tant l'expérience bruxelloise nous semblait une réussite et un outil nécessaire pour lutter efficacement contre les faillites.

"Nous proposons que l'indépendant puisse bénéficier à deux reprises de l'assurance sociale en cas de faillite, soit une durée totale de 24 mois."

Emily Hoyos et Olivier Deleuze,
Co-présidents d'Ecolo

Par ailleurs, il est important pour Ecolo de redonner du souffle et de la dignité aux indépendants qui sont en difficulté. Tel est le sens de notre proposition d'une "allocation-rebond". Ecolo veut ainsi donner le coup de pouce nécessaire aux indépendants en difficulté qui peuvent être sauvés de la faillite. Ainsi, cette allocation serait accordée mensuellement et de façon temporaire à l'indépendant dont l'entreprise est en difficulté afin qu'il dispose de moyens suffisants pour réorienter et sauver son activité. Cette allocation va de pair avec le soutien d'une structure d'accompagnement.

Et pour ceux qui malheureusement connaissent un échec, il est important de développer une réelle politique de la "seconde chance" qui

ne stigmatise pas ceux qui ont le courage et la volonté de se relancer. Dans cette logique et malgré les aménagements apportés par le Gouvernement sortant, Ecolo propose de permettre à l'indépendant de bénéficier à deux reprises de l'assurance sociale en cas de faillite soit une durée totale de 24 mois.

Cette "assurance faillite" permet aujourd'hui à l'indépendant de préserver ses droits sociaux pendant 4 trimestres et de recevoir une allocation d'environ 1.000 EUR/mois pendant un an. Cependant, cette allocation ne peut être perçue qu'une fois. Ecolo veut ainsi soutenir ces entrepreneurs pour que la "deuxième chance ne soit pas la "dernière chance".

CHARLES MICHEL (MR)

Tout d'abord, il faut un encadrement systématique des starters. Mieux encadrés, ils éviteront bon nombre d'erreurs pouvant hypothéquer leurs chances de réussites. Ensuite, le nouveau mode de calcul des cotisations sociales devrait éviter à l'avenir bon nombre de faillites. Calculées sur les revenus de l'année en cours et non plus sur les revenus d'il y a trois ans, les cotisations colleront davantage à la situation économique de l'entreprise. Il faut rappeler que le système de dispenses de cotisations sociales a été réformé afin de le rendre plus rapide et efficace.

Il faut aussi mettre en place des structures qui accompagneraient la PME au moment où elle commence à ressentir des effets négatifs sur sa situation financière. Ces organismes procéderaient en tandem avec l'entrepreneur à une réévaluation du business plan, à la mise en place d'un plan de trésorerie, à la dispense de formations en gestion,...

PAUL MAGNETTE (PS)

Les années 2012 et 2013 ont en effet été des années noires avec en effet plus de 20.000 faillites enregistrées. Les situations régionales sont cependant asymétriques avec une amélioration au niveau de la Wallonie et de Bruxelles. La Wallonie a ainsi enregistré moins de faillites en 2012 qu'en 2011. Bruxelles s'est lui stabilisé. Les nombreuses pertes d'emploi occasionnées par les faillites, les dettes sociales et les dégâts pour les tiers sont trop souvent sous-estimés.

Il faut agir à trois niveaux. Tout d'abord en amont comme évoqué ci-dessus par un renforcement de l'accompagnement des starters en amont de leur projet. Il est du devoir de l'Etat de proposer un accompagnement de qualité, réduisant les risques d'échec a posteriori. Le PS souhaite également poursuivre l'amélioration du respect des délais de paiement des pouvoirs publics au profit des PME.

Ensuite, il faut agir rapidement lorsqu'une entreprise rencontre des difficultés. Les centres pour entreprises en difficultés doivent être sollicités plus rapidement pour prendre les mesures qui s'imposent. Cela passe notamment par un plus grande détection des entrepreneurs en difficulté. On sait notamment que les CPAS sont de plus en plus sollicités, or ils ne sont pas équipés pour aider l'entrepreneur. Il faut aussi péréniser l'outil de conseil et d'accompagnement « médiateur crédit ».

Enfin, le PS souhaite renforcer la dimension d'une deuxième chance aux entrepreneurs qui ont fait l'expérience d'un échec. Notre société doit mieux valoriser les personnes qui prennent des risques en mettant en place un suivi adéquat.

Le PS propose un accompagnement adapté pour les personnes qui relancent une nouvelle activité.

3. PRESERVER LE PETIT COMMERCE

L'état du petit commerce urbain est déplorable en Belgique. Depuis 2008, le nombre de cellules commerciales vides a augmenté de 50%. Quelles sont vos propositions pour remédier à ce déclin ?

BENOÎT LUTGEN (CDH)

Pour soutenir le petit commerce urbain, il faut d'abord créer un environnement favorable à son développement. Ainsi, en particulier, nous proposons de :

- assurer un environnement sûr : systématiser le placement de caméras de surveillance dans les noyaux commerçants et de multiplier les commissariats de proximité, ainsi que les commissariats mobiles lors d'événements particuliers; favoriser les investissements pour la sécurisation des commerces; intensifier le nettoyage des tags et des dépôts clandestins;
- améliorer la mobilité : offrir des possibilités de parking en suffisance, en particulier par des parkings sous-terrain publics; développer les transports en commun dans les centres urbains;
- assurer la qualité du mobilier urbain : éclairage, voirie et trottoirs de qualité,...
- mieux planifier les travaux publics et intensifier les compensations financières et diminuer les charges fiscales des commerçants pendant les périodes où les chiffres d'affaires sont impactés par des travaux sur la voie publique.

"Nous proposons de systématiser le placement de caméras de surveillance dans les noyaux commerçants et de multiplier les commissariats de proximité."

Benoît Lutgen, Président du cdH

Par ailleurs, pour lutter contre les cellules commerciales vides, le cdH considère également essentiel de :

- sanctionner les propriétaires qui laissent à l'abandon des surfaces commerciales comme c'est le cas pour les propriétaires de logements à Bruxelles;
- créer une Agence Immobilière Commerciale, qui s'occuperait de la mise en location des surfaces commerciales dont les propriétaires ne s'occupent pas. Un tel dispositif permettrait de lutter contre les vides locatifs qui ternissent l'image des villes, d'offrir un local à moindre coût à ceux qui voudraient créer leur propre activité et ainsi de stimuler le commerce et réduire certains freins à l'entrepreneuriat.

EMILY HOYOS ET OLIVIER DELEUZE (ECOLO)

Les centres urbains ont fortement subi les conséquences de la crise économique qui n'a malheureusement pas épargné la Wallonie et Bruxelles. Trop de commerçants font faillite, les vitrines restent désespérément vides, ... entraînant ainsi une paupérisation des centres villes au profit des centres commerciaux périphériques.

Il est donc urgent de mener une politique combinée tendant, d'une part, à favoriser la création et la rénovation des commerces de proximité et, d'autre part, à assurer une mixité des quartiers. Afin de soutenir les commerçants, présents et futurs, des centres-villes et pour leur apporter un accompagnement de qualité, il est important pour nous de réaliser de façon systématique :

- une base de données de l'ensemble des commerces afin de permettre la réalisation d'une carte de "concurrence" et une visualisation du commerce en parallèle avec la mobilité comme le fait Atrium à Bruxelles;
- un cadastre des cellules commerciales disponibles avec les informations utiles (superficie, aménagement, coût, contacts,...);
- une politique d'amélioration du cadre urbanistique (rénover les façades, suggérer la création de logements au-dessus des commerces, l'amélioration qualitative des enseignes et des terrasses...).

Par ailleurs, il faut soutenir beaucoup plus activement les indépendants qui subissent des travaux de longue durée qui plombent leur activité. La loi en matière d'indemnisation des indépendants nécessite des modifications. Ecolo propose de revenir sur la condition exigeant une fermeture totale de l'établissement pendant sept jours pour bénéficier d'une indemnité. En effet, il est préférable de défaire le lien existant entre fermeture et versement de l'indemnité car il est évident que la fermeture sera toujours l'ultime choix de l'indépendant qui tient à maintenir coûte que coûte son activité à flot.

De plus, en amont, les pouvoirs publics doivent absolument tenir compte des commerçants tant les conséquences peuvent être dramatiques pour eux. C'est pourquoi Ecolo demande que dans le cahier des charges soit prévue une analyse d'impact des travaux sur les commerces ainsi que d'éventuelles solutions qui pourraient être proposées aux indépendants.

CHARLES MICHEL (MR)

L'approche en matière de développement économique et commercial doit être adaptée aux caractéristiques socio-économiques et démographiques de la commune. La mobilité, la fiscalité, l'environnement sont quelques-uns des facteurs qui influencent le dynamisme économique et commercial des villes.

On mesure la santé économique d'une ville à l'implantation et au développement de ses entreprises. Il est important, à notre époque, d'avoir une vision stratégique claire à court, moyen et long terme afin que les informations concernant les intentions en matière de développement économique de la commune soient connues des investisseurs privés.



L'état des habitations en centre-ville doit également donner envie aux commerçants de s'installer à leurs alentours. Quoi de plus insécurisant que des habitations abandonnées, qui tombent en ruine... Il est important d'instaurer un espace public de qualité, de favoriser la mixité de fonction, en essayant au maximum d'intégrer le commerce au logement.

Partant, nous proposons :

- de mettre en place au sein de chaque échevinat du commerce une cellule de développement économique destiné à informer, aider et accompagner les entrepreneurs;
- de généraliser l'usage d'un schéma de développement commercial afin de bien répartir les implantations commerciales sur le territoire de la commune;
- de renforcer le fonds de compensation, créé au niveau fédéral, pour les commerces pénalisés par les travaux de voiries empêchant l'accès à certains quartiers;
- de favoriser la mixité de fonction afin de redynamiser les centres ville en intégrant le commerce au logement.

PAUL MAGNETTE (PS)

Le PS est conscient des difficultés du petit commerce urbain. Outre le soutien du pouvoir d'achat de la population par l'indexation des salaires notamment qui bénéficie au petit commerce, le soutien à ce secteur important passe par une attention particulière au maintien des fonctions commerciales là dans les quartiers et centres urbains et ruraux.

Pour le PS il est crucial de soutenir les fonctions commerciales dans les villes. Il faut donc maintenir en priorité le commerce à proximité de l'habitat avec une mixité des services à la population (poste, banques, magasins vêtements, alimentation, etc.). Cela implique également de reconstruire la ville sur la ville. Pour le PS, il faut, à Bruxelles comme en Wallonie, améliorer le dynamisme des centres villes en les redensifiant afin d'amener davantage d'habitants à y vivre. La propreté, la sécurité et l'accessibilité des centres villes sont des enjeux clés pour favoriser l'attractivité du commerce.

Enfin, il faut utiliser des outils d'analyse précis permettant le développement harmonieux des différents types de surface commer-

ciale. La Région doit à cet égard jouer un rôle clé afin de superviser les demandes de permis et veiller à ne pas déséquilibrer une ville ou un bassin de vie, ce qui peut générer des cellules commerciales vides et du chômage.

4. LES CHARGES SOCIALES ET LA FRAUDE SOCIALE

Les charges sociales sont élevées et la fraude sociale va grandissant. Que proposez-vous à ce sujet ?

BENOÎT LUTGEN (CDH)

Pour le cdH, il y a un chantier majeur à mener lors de la prochaine législature en matière de fiscalité. Il s'agit de :

- réformer l'impôt des sociétés : supprimer les intérêts notionnels qui ne profitent qu'aux plus grandes entreprises qui utilisent l'ingénierie fiscale; diminuer le taux de l'impôt des sociétés en appliquant un taux réduit pour les petites entreprises; soutenir l'investissement en introduisant une déduction pour des investissements dans du capital physique ou humain;
- réduire les contributions sur le travail;
- renforcer la réduction structurelle de cotisations patronales à hauteur de 2,3 milliards d'EUR;
- augmenter la quotité exonérée d'impôt d'application sur l'impôt des personnes physiques.

Le cdH propose aussi de cibler particulièrement les réductions du coût du travail sur les jeunes afin de faciliter leur 1^{ère} expérience sur le marché du travail.

Ces mesures de réduction du coût du travail vont clairement aller de pair avec une baisse des activités frauduleuses et non-déclarées.

Si toute fraude est inacceptable, il faut poursuivre les efforts existants en ciblant les contrôles en fonction d'une évaluation des facteurs de risque et en particulier les fraudes les plus coûteuses pour le contribuable.

EMILY HOYOS ET OLIVIER DELEUZE (ECOLO)

Les entreprises belges, principalement celles à haute intensité de main-d'œuvre, doivent subir de plein fouet la concurrence qui joue sur les différences de coûts salariaux et de coûts liés à la consommation d'énergie, ainsi que sur les lacunes du marché unique. Face à cette réalité. Ecolo veut :

- renforcer les contrôles de conformité sociale et de sécurité dans le cadre de la directive sur le détachement des travailleurs;
- lutter contre les statuts de "faux-indépendants" qui diluent les

chaines de responsabilité et font le jeu des grosses entreprises;

- insérer, dans les marchés publics, des clauses sociales et environnementales;
- prévoir des systèmes de certification et de labellisation de qualité;
- écarter les offres anormalement basses.

Concernant les charges sociales, diverses initiatives visant à aider les PME ont été prises ces dernières années. Parmi celles-ci figurent les régimes de réduction de cotisations pour l'engagement des premier, deuxième et troisième travailleurs. En octobre 2013, le régime applicable au 3^{ème} travailleur a été élargi aux 4^{ème} et 5^{ème} travailleur. Ecolo tient à rappeler son soutien à ce dispositif depuis de nombreuses années. Il importera pour en préserver la pertinence et la durabilité, d'en organiser le suivi pour en optimiser l'efficacité en termes de création et du maintien de ces emplois au-delà des périodes couvertes par les réductions.

Par ailleurs, Ecolo veut verdir le tissu productif tout en stimulant la compétitivité grâce à une meilleure utilisation des ressources. Nous proposons donc de subventionner la visite d'auditeurs "ressources" (et pas seulement énergétiques) dans les PME pour identifier les pistes d'amélioration dans leur consommation en ressources et d'économies possibles...

De façon plus structurelle, Ecolo entend relever le défi du financement de la sécurité sociale, car il est intimement lié à celui de la compétitivité. La sécurité sociale est financée principalement par des cotisations sociales. Celles-ci expliquent que le coût du travail soit très élevé en Belgique. Une réduction des cotisations sociales pourrait être compensée, moyennant des correctifs sociaux, par un accroissement de la fiscalité sur le capital (taxation des plus-values spéculatives, ...). Un tel transfert, sans alourdissement de la fiscalité globale, permettrait de renforcer notre tissu économique

CHARLES MICHEL (MR)

Il est vrai que le mode actuel de calcul des cotisations sociales des indépendants n'est plus guère adapté à leur réalité économique. Suite à la crise économique, le fait de payer ses cotisations sur les revenus d'il y a trois ans devenait tout bonnement impossible.

C'est pourquoi Sabine Laruelle a fait adopter une réforme visant à ce que les cotisations soient désormais déterminées en fonction des revenus de l'année en cours, de façon à mieux coller à la réalité économique des indépendants.

Par rapport au système actuel, le décalage de trois ans est gommé et chaque année de revenus est désormais prise en compte, chacune une seule fois.

Cette réforme doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015, il faut lui laisser le temps de produire ses effets, de l'évaluer et d'y apporter des modifications si nécessaires à ce moment-là.

Elections

PAUL MAGNETTE (PS)

Pour le PS, il est impératif de diminuer la fiscalité sur le travail. Le PS propose pour cela de consacrer 1,5 milliard (correspondant au montant de la suppression des IN) pour des incitants fiscaux à l'ISOC principalement axés sur les PME, des réductions de cotisations sociales, toutes ciblées et conditionnées, et des dispenses de charges pour les PME exclusivement : nous voulons soutenir les entreprises, les PME surtout, qui créent de l'emploi, investissent, forment et innovent.

Une politique fiscale doit stimuler l'activité économique et la création d'emploi. Plutôt que de procéder à des réductions fiscales linéaires, dont l'efficacité a montré ses limites, le PS entend prendre des mesures ciblées qui prennent mieux en compte le volume et la création d'emplois, l'innovation, la formation et les investissements productifs durables avec une attention particulière aux PME.

Pour le PS, toute forme de fraude est inacceptable car elle fait peser sur les acteurs qui jouent le jeu le prix du contournement des règles. La fraude doit donc être combattue, quel que soit son origine et sa forme. Le PS souhaite donc renforcer les moyens mis à disposition des pouvoirs publics pour lutter contre tout type de fraude, qu'elle soit fiscale ou sociale.

5. REFORMER LES SOLDES ?

Etes-vous pour une réforme de la législation sur les soldes ?

BENOÎT LUTGEN (CDH)

Le nouveau code économique, qui entrera bientôt en vigueur, vient d'apporter des modifications concernant la législation sur les soldes. Les règles relatives aux ventes en soldes et à la période d'attente ont été adaptées et simplifiées. Cela devrait améliorer la situation en permettant aux commerçants d'écouler leurs stocks d'invendus et aux consommateurs de faire de bonnes affaires en préservant leur pouvoir d'achat.

Il sera nécessaire de vérifier que ces nouvelles dispositions remplissent leur objectif de protéger les intérêts des commerces de détail plus petits.

“Il faudrait réfléchir à une harmonisation des périodes de soldes au niveau européen.”

Benoît Lutgen, Président du cdH

De plus, suite aux nouvelles évolutions du commerce et en particulier du commerce électronique, il faut garder un dialogue avec le secteur et adapter éventuellement la législation. Nous pensons par exemple qu'il serait judicieux de permettre au commerce de commencer les soldes le samedi précédent lorsque le premier jour des soldes est fixé en semaine, comme cela est déjà prévu si c'est un dimanche.

Par ailleurs, il faudrait réfléchir à une éventuelle harmonisation des périodes de soldes au niveau européen. Du moins, il conviendrait d'analyser au niveau belge les périodes de soldes des pays voisins pour éviter que les consommateurs ne fassent leurs premiers achats soldés en dehors de notre pays.

EMILY HOYOS ET OLIVIER DELEUZE (ECOLO)

Pour Ecolo, la législation sur les soldes doit répondre à un double équilibre : permettre aux commerçants d'ajuster leurs stocks et protéger les enseignes de proximité.

Nous plaidons pour le maintien du système y compris pour la période de pré-soldes pour protéger le petit commerce contre les grosses enseignes qui peuvent solder à un rythme plus soutenu. Cela a évidemment un impact sur les prix en les nivellant par le bas et en impactant directement l'ensemble de la chaîne, du revendeur jusqu'au producteur.

CHARLES MICHEL (MR)

Les dispositions concernant les soldes de la loi de 2010 sur les pratiques du marché ont déjà été modifiées en mars 2013 pour assimiler les périodes d'attente et de référence. Cette modification avait pour objectif de garantir une saine concurrence et des pratiques de marché loyales entre les professionnels en protégeant ainsi le petit consommateur et en mettant fin aux problèmes relatifs aux règles européennes sur les soldes. Le MR estime que la législation sur les soldes ne doit plus être modifiée, notamment car le secteur n'est pas favorable à de grandes réformes en la matière, ce que le MR accepte parfaitement.

PAUL MAGNETTE (PS)

Non. Les soldes constituent un élément important dans la formation du chiffre d'affaires des commerçants. Pour les citoyens, il s'agit également d'une période très appréciée.

6. LE FINANCEMENT DES PME

La faiblesse des crédits octroyés aux PME par les banques est toujours pointée du doigt ! Qu'apportez-vous comme réponse à cet épique problème ?

BENOÎT LUTGEN (CDH)

De nouvelles dispositions, votées lors de cette législature, visent justement à améliorer le financement des PME par les banques. Pour le cdH, les mesures d'informations complètes des PME, notamment en cas de refus de crédit, ainsi que l'obligation pour les banquiers d'offrir un crédit adapté, étaient indispensables.

La séparation des métiers bancaires aux niveaux belge et européen, que nous avons toujours défendue, doit également permettre de réorienter nos banques et leurs investissements vers l'économie réelle. Il est crucial aujourd'hui d'assurer le suivi de ces dispositions pour vérifier que les banques mettent en place de réelles mesures pour garantir une offre suffisante de crédits aux entreprises.

Au-delà de ces éléments, le cdH souhaite :

- amplifier la communication du guichet unique de financement des TPE/PME auprès des banques mais aussi des entreprises elles-mêmes et des structures d'appui des PME (réseau UCM, incubateurs, intercommunales de développement...);

- étendre la pratique qui consiste à faciliter l'octroi de crédits bancaires sur base d'un pré-accord des outils financiers des Régions d'une partie des crédits demandés;
- favoriser et développer les mécanismes d'accès aux microcrédits;
- favoriser le private equity en mettant en relation les entreprises en croissance et les investisseurs via les réseaux des invests, et favoriser le capital à risque;
- mettre au point un nouveau plan d'épargne pour la réorienter vers l'économie locale;
- étendre et renforcer le rôle des invests auprès des entreprises (PME et TPE).

Par ailleurs, il est impératif de permettre le financement des entreprises (et en particulier des PME) par d'autres acteurs. D'une part, les pouvoirs publics doivent continuer à jouer un rôle de financement en offrant divers produits (garantie sur prêts bancaires, crédits, prise de participation en capital, prêts convertibles, etc.). Et d'autre part, permettre aux personnes physiques d'investir leur épargne privée dans nos entreprises doit également être un outil pour améliorer leur financement. C'est pourquoi, pour le cdH, il faut notamment développer un cadre propice à l'émergence des Business angels et à la mobilisation de l'épargne privée et du capital-risque en faveur du financement de la création d'entreprise. Nous souhaitons notamment permettre le développement du financement participatif (crowdfunding).

EMILY HOYOS ET OLIVIER DELEUZE (ECOLO)

Face aux durcissements d'accès au crédit, il est fondamental pour Ecolo de proposer des pistes d'accès au financement qui soient différentes des voies bancaires classiques pour les entrepreneurs.

En effet, 13,2% des entreprises déclarent avoir été confrontées à des problèmes dans la recherche d'un financement bancaire, contre 12,8% en 2011. Parmi celles qui ont demandé un crédit bancaire pour financer des investissements, 43,1% disent avoir rencontré des difficultés dans leur recherche de financement. Par ailleurs, trop souvent, les indépendants et les chefs d'entreprise souffrent d'un manque d'information quant aux demandes et refus de crédit et quant aux critères d'évaluation pour les conditions d'octroi. Il faut donc que chaque banque puisse clairement expliquer sa décision si l'on veut permettre à l'indépendant de revoir son dossier et d'en améliorer les éventuels points faibles.

Il faut également que le secteur bancaire se mette au service de l'économie réelle et donc des PME et des TPE. C'est ainsi qu'Ecolo propose :

- la mise en place d'un livret vert et d'un prêt proxy (sur base du

modèle du "win-win lening" en Région flamande);

- un remplacement à terme des intérêts notionnels par des soutiens aux investissements et à la constitution de nouveaux fonds propres prioritairement accordés aux PME;
- la généralisation de l'accès aux "avances à terme fixe" y compris pour des montants moins élevés.

A coté de ces réformes structurelles, il est fondamental pour Ecolo de soutenir les modes alternatifs de financement. Le crowdfunding - ou collecte de dons -, comme les coopératives de financement, sont des outils de redynamisation et de réappropriation de l'économie réelle par les citoyens.

CHARLES MICHEL (MR)

La Ministre Sabine Laruelle et son collègue des Finances ont fait adopter il y a peu un projet de loi qui vise à faciliter l'accès au financement des PME et à renforcer leur trésorerie. L'entrée en vigueur de cette loi va rééquilibrer les relations banques-PME et mettre fin à certaines pratiques. Cette loi contient notamment :

- une limitation des indemnités de remplacement à 6 mois pour les crédits inférieurs à 1 million d'EUR;
- une obligation d'information en cas de refus;
- l'obligation d'indemniser l'entrepreneur lorsque la banque met fin de manière unilatérale au crédit alors que l'entrepreneur respecte ses obligations;
- l'obligation de fournir la forme de crédit la mieux adaptée.

La loi est en outre complétée par un code de conduite, rendu obligatoire par arrêté royal.

Il serait aussi utile de réfléchir à la création, au sein de la Sowalfin et du Fonds bruxellois de garantie, des produits de type "Initio" et "Casheo", tels qu'ils existent aujourd'hui au sein du Fonds de Participation.

PAUL MAGNETTE (PS)

Le PS considère que le financement de l'économie réelle comme une mission d'intérêt général des banques. Outre le recentrage de l'activité des banques sur l'économie réelle, conséquence de l'importante réforme bancaire, il faut faciliter le dialogue entre la banque et l'entrepreneur, par l'utilisation d'une check-list facilitant la préparation de la demande de crédit. Pour le PS, les banques doivent en outre redévelopper des capacités plus locales d'analyse des risques de crédit pour une meilleure connaissance des entrepreneurs et des opportunités locales. Belfius doit être un partenaire actif et facilitateur auprès des indépendants et PME pour le financement de leurs activités. Enfin les outils financiers publics devront continuer à jouer un rôle

Elections

actif à travers des solutions souples et rapides. Concernant ceux-ci, le défi sera de mieux les faire connaître auprès des entrepreneurs à travers une meilleure information.

7. SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS

16% des indépendants vivent sous le seuil de pauvreté ! A quand un véritable filet de sécurité pour les indépendants ?

BENOÎT LUTGEN (CDH)

Les propositions du cdH relatives au statut social des indépendants sont expliquées dans notre réponse à votre question 9 ci-dessous.

EMILY HOYOS ET OLIVIER DELEUZE (ECOLO)

Quand ils sont au pied du mur, les indépendants dépendent généralement de la décision de la Commission des dispenses du SPF Affaires sociales afin d'obtenir une exonération de leurs cotisations sociales. Mais les décisions de cette commission ne sont pas prévisible et relèvent d'une grande part d'arbitraire. De plus, il n'est pas rare que les indépendants attendent plus de 12 mois pour obtenir enfin une réponse. Ecolo propose dès lors :

- que la Commission rende un avis dans les 3 mois de la réception du dossier complet et justifie sa décision auprès de l'indépendant;
- qu'une définition juridique claire soit apportée à l'"état de besoin" dans lequel l'indépendant qui veut bénéficier d'une exonération doit se trouver. Afin de mettre fin à l'incertitude juridique qui entoure cette notion et de personnaliser les droits de l'indépendant, Ecolo propose de lancer, en concertation avec le secteur, une réflexion sur la mise en place de critères objectifs permettant rapidement à l'indépendant de savoir s'il pourra ou non bénéficier d'une telle aide.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention contre les faillites, Ecolo propose la mise en place d'une "allocation-rebond" permettant à l'indépendant de disposer de moyens suffisants pour vivre dignement (voir notre réponse à la question 2).

CHARLES MICHEL (MR)

Le filet de sécurité est indéniablement le statut social des travailleurs indépendants qui a été considérablement renforcé sous l'impulsion de Sabine Laruelle. On peut citer les avancées comme l'égalisation totale aux taux ménage de la pension des indépendants sur celle des salariés, la couverture de l'assurance faillite a également été élargie et les modalités de demande améliorées ou encore les petits risques qui ont été intégrés dans l'assurance obligatoire soins de santé.

Malgré tout, ce filet de sécurité n'empêche pas de vivre sous le seuil de pauvreté. Se pose alors la question de savoir si l'activité est encore rentable et s'il est opportun de la poursuivre lorsque, malgré les aides qui peuvent être trouvées auprès du Fonds de Participation, de la Sowalfin ou du Fonds bruxellois de garantie, l'activité demeure déficitaire. Le MR estime qu'il faut conscientiser l'indépendant assez tôt sur sa situation et voir s'il existe une possibilité de se relancer faute

de quoi une réorientation économique devra être envisagée. C'est pourquoi il nous semble important que l'indépendant soit informé du fait qu'il y a des personnes dont le travail est de les accompagner tout au long de leur activité professionnelle.

PAUL MAGNETTE (PS)



The screenshot shows the official website of the Parti Socialiste (PS) in Belgium. At the top, there's a red header with the PS logo and navigation links for 'ACTUS', 'CONTACT', 'NOS IDEES', and 'ADHERER'. Below this is a banner for 'ÉLECTIONS 2014'. Underneath, there are three main sections: 'NOS PROPOSITIONS' (with a magnifying glass icon), 'NOS CANDIDATS' (with a group of people icon), and 'ACTIONS DE TERRAIN' (with a handshake icon). The central part features a portrait of Paul Magnette, identified as 'Président du PS'. Below his photo are links to his Facebook and Twitter profiles. To the right, there's a brief bio: 'Ce brillant professeur de l'ULB a toujours eu, au plus profond de lui, la fibre socialiste. Après un passage à la Région wallonne en tant que Ministre de l'Action sociale et de la Santé, il est rapidement passé au Gouvernement fédéral où il devient Ministre fédéral du Climat et de l'Energie en charge de l'Environnement, du Développement durable et de la Protection des consommateurs.' It also notes that he was appointed Minister of Enterprises, Science Policy, Cooperation for Development in December 2011.

Le PS se bat pour ce filet de sécurité depuis des années. Il y a bientôt dix ans, le PS avait été à la manœuvre lors de l'extension de la couverture en soins de santé des indépendants (petits risques).

Ces dernières années, de nombreuses améliorations ont été apportées au statut social des indépendants par le Gouvernement fédéral. Parmi les réformes les plus importantes, citons la réforme du calcul des cotisations, l'alignement des allocations familiales ou encore la revalorisation des pensions avec l'alignement de la pension minimum au taux ménage sur celle des salariés ainsi que la revalorisation, dans le cadre du bien-être, des pensions minimum. Pour permettre aux indépendants de vivre plus dignement, il faut restaurer une juste solidarité entre eux à travers un déplafonnement des cotisations sociales. Cela permettra d'apporter des améliorations au statut social (voir point 9) mais également de soulager la pression sur les indépendants. La grande majorité des indépendants sont en effet des personnes qui travaillent énormément pour des revenus modestes

Outre les plus de 150.000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, 50% des indépendants à titre principal ont des revenus qui ne dépassent pas 12.500 euros !

8. QUELLE REFORME FISCALE ?

Etes-vous favorable à une réforme de la fiscalité ? Dans quel sens ?

BENOÎT LUTGEN (CDH)

Oui, le cdH exige une révolution fiscale parce que notre système est aujourd'hui devenu injuste, inefficace et trop complexe. Nous consacrons donc un grand nombre de propositions spécifiques à la fiscalité

dans notre programme électoral. D'une part, pour les travailleurs, notre première proposition vise à réduire la taxation sur les revenus du travail.

En effet, en Belgique, les prélèvements sur les revenus du travail sont particulièrement élevés et cela est défavorable à l'emploi, décourage l'initiative et crée des pièges à l'emploi. Pour valoriser le travail et soutenir les familles, nous voulons :

- réduire de 100 EUR par mois l'impôt des personnes physiques (le revenu minimum imposable est relevé à 11.000 EUR);
- mieux tenir compte des personnes à charge dans le calcul de l'impôt.

D'autre part, nos propositions visent également à aider les entreprises et plus particulièrement les PME :

- à diminuer immédiatement l'impôt des sociétés à 30%, pour ensuite rejoindre la moyenne européenne à 25%;
- à maintenir un taux d'imposition réduit pour les PME à 20%;
- à diminuer les cotisations sociales patronales, principalement sur les bas salaires et les jeunes, qui sont les principales contributions versées par les PME;
- à réinstaurer la déduction pour investissement pour soutenir les entreprises.

Pour le cdH, la réforme fiscale doit garantir la neutralité budgétaire afin de veiller au financement des pensions, des soins de santé, de l'enseignement, de la justice,...

En outre, nous souhaitons aussi mettre en place une taxation des produits importés (hors Union européenne) ne respectant pas les normes humaines, sociales et environnementales en vigueur dans l'UE. De la sorte, en favorisant un "juste-échange", le cdH entend mieux protéger nos entreprises d'une concurrence en partie déloyale (puisque n'est pas soumise aux mêmes réglementations sociales et environnementales) mais également permettre un transfert de la charge fiscale pesant actuellement de manière disproportionnée sur les revenus du travail.

EMILY HOYOS ET OLIVIER DELEUZE (ECOLO)

Ecolo ne souhaite pas augmenter le niveau global de taxation en Belgique, mais mieux répartir cette fiscalité et la rendre plus efficace. Elle est aujourd'hui :

- socialement injuste : les travailleurs et allocataires paient la plus forte contribution, contrairement aux spéculateurs notamment;
- économiquement inefficace : le travail est défavorisé car il demeure l'assiette la plus taxée, les PME paient plus que les mul-

tinationales et le secteur financier s'en tire à bon compte;

- environnementalement destructeur : les pollutions n'entrant pas en ligne de compte dans notre système fiscal, les comportements positifs ne sont que peu attractifs.

Pour Ecolo, ce sont trois balises à prendre en compte dans toute réflexion sur la fiscalité en générale : plus de justice sociale, plus d'efficacité économique et plus de protection pour notre environnement.

CHARLES MICHEL (MR)

Pour le MR, plusieurs raisons plaident pour diminuer la fiscalité sur les entreprises, en particulier les PME. Tout d'abord, les entreprises sont les plus importantes créatrices d'activité, d'emplois et de richesses pour le pays. La relance passera donc inévitablement et

"Il faut inciter les privés à investir dans les PME via le renforcement des financements alternatifs"

Charles Michel, Président du MR

prioritairement par une amélioration de leur situation et celle-ci permettra à moyen terme de dégager les marges destinées à améliorer la situation de nos concitoyens et à assurer la pérennité de notre système de sécurité sociale. De plus, l'impôt des sociétés représente +/- 12% des recettes fiscales de l'Etat. Il est possible d'agir en profondeur sur celui-ci, avec un faible coût pour les finances publiques et avec un effet de levier important en termes de création de richesse nationale. En outre, un taux plus léger rend l'optimisation fiscale moins utile et réduit considérablement la fraude fiscale. Enfin, la suppression de certaines niches fiscales, en parallèle de l'abaissement de taux, permet de simplifier considérablement l'impôt des sociétés.

Partant, nous formulons les propositions suivantes :

- baisser le taux nominal de l'ISOC à 23% : le MR veut un engagement vers une baisse progressive de l'impôt des sociétés à 25% en 2015 et à 23% (dans la moyenne européenne) en 2016. L'objectif est de faire en sorte que l'impôt soit payé par la toute grande majorité des sociétés, d'où la diminution progressive de plusieurs niches fiscales;
- s'engager à maintenir le taux de 23% pendant au moins 10 ans;
- fixer un taux réduit de 20% pour les PME : le MR propose de remplacer le barème actuel du taux réduit par un taux de 20% applicable à la 1ère tranche de 100.000 EUR et le taux normal s'appliquerait au bénéfice taxable additionnel au-delà ;
- réformer progressivement les intérêts notionnels et réactiver les déductions PME pour investissements : le MR propose donc de réorienter une partie des intérêts notionnels, au même rythme que la baisse progressive de l'ISOC vers de nouvelles déductions PME pour investissements. En outre, le MR propose d'augmenter le taux préférentiel des intérêts notionnels au seul profit des PME ;
- mettre en place une plateforme pour attirer les flux d'investissements internationaux ;

- assujettir à l'ISOC les intercommunales qui sont en concurrence avec le privé, ce qui éliminera certaines distorsions de concurrence.

PAUL MAGNETTE (PS)

Nous voulons une réforme dans un cadre budgétaire neutre, en développant une fiscalité allégée sur les revenus du travail, ciblée sur les bas et moyens revenus, dont les indépendants, compensée par une fiscalité plus juste sur les revenus du capital.

Le PS ne souhaite pas taxer plus, mais taxer mieux!

Le PS propose notamment de relever le salaire poche des travailleurs jusqu'à + 120€ nets/mois pour 70% des travailleurs (indépendants inclus), + 160€ nets/mois pour les jeunes travailleurs et + 210€ nets/mois pour les seniors qui pourraient prendre une pension anticipée mais continuent à travailler.

Le PS propose aussi d'introduire un impôt sur la fortune (au-delà d'1,25 million € en dehors de l'immeuble d'habitation et des avoirs affectés à l'activité professionnelle), visant 1% des Belges.

Par ailleurs, le PS souhaite supprimer les intérêts notionnels (1,5 milliard d'euros) et les remplacer par des incitants fiscaux à l'ISOC principalement axés sur les PME, des réductions de cotisations sociales, ciblées, et des dispenses de charges pour les PME exclusivement. Plus précisément, le recyclage des intérêts notionnels permettra de soutenir l'innovation, la formation des travailleurs et l'investissement (580 mios €); d'augmenter la dispense de versement de précompte professionnel pour les PME qui maintiennent leur volume d'emploi (220 mios €, PME); et enfin une réduction de cotisations sociales ciblée sur la création d'emploi en faveur des peu qualifiés, jeunes et bas salaires (700 mios €) (GE/PME).

“Pour permettre aux indépendants de vivre plus dignement, il faut restaurer une juste solidarité entre eux à travers un déplafonnement des cotisations sociales”

Paul Magnette, Président du PS

9. AMELIORER LE STATUT SOCIAL DES INDEPENDANTS

Avez-vous des propositions d'amélioration du statut social de l'indépendant ?

BENOÎT LUTGEN (CDH)

Afin d'assurer enfin aux indépendants un véritable filet de sécurité, le cdH développe dans son programme 2014 une proposition entière sur le sujet. En effet, le statut social des indépendants, y compris des dirigeants d'entreprises, doit être amélioré et différentes contraintes liées à la vie d'indépendant doivent être supprimées.

Certes, d'importantes avancées ont été réalisées durant cette législature, comme l'harmonisation des allocations familiales ou le calcul des cotisations sociales sur base des revenus professionnels de

l'année. C'était une demande forte du cdH. De nouvelles améliorations en faveur des indépendants doivent être menées :

- l'alignement du montant de la pension minimum (la pension au taux isolé doit passer de 1.060,94 EUR par mois à 1.123,34 EUR);
- la création d'une assurance complémentaire de revenu solidaire non-obligatoire ;
- l'augmentation des aides lors du congé de maternité et l'organisation d'un congé de paternité ;
- la création d'un Fonds des maladies professionnelles pour indépendants et rendre efficace le service d'entrepreneurs remplaçants afin de permettre aux indépendants de ne pas perdre leur clientèle en cas d'incapacité de travail ;
- une perception plus juste des cotisations sociales par une exonération totale des cotisations sociales jusqu'à un plafond pour faciliter le lancement d'activités mais également par un calcul des cotisations proportionnel en fonction des revenus, et non dégressif comme actuellement;
- la prise en compte dans le calcul de la pension des cotisations versées par les indépendants à titre complémentaire;
- l'amélioration du fonctionnement de la commission de dispense des cotisations, notamment en créant des antennes locales et en prévoyant un délai strict pour les décisions en matière de dispense, une motivation précise des décisions, une procédure rouvrant la possibilité d'introduire un recours efficace et rapide;
- la rétribution des caisses d'assurance sociale non seulement en fonction de la quantité mais aussi de la qualité des prestations accomplies en faveur de leurs adhérents.

Par ailleurs, le cdH veut renforcer significativement le soutien aux demandeurs d'emploi qui débutent une activité d'indépendant. En effet, sous l'impulsion du cdH, un chômeur qui souhaite lancer une activité en tant qu'indépendant peut aujourd'hui conserver ses allocations de chômage lorsqu'il s'inscrit dans le cadre d'une coopérative d'activité.

Cependant, le cadre des coopératives d'activité ne convient pas à tout le monde. Le cdH veut dès lors permettre aux personnes au chômage qui désirent se lancer dans une activité indépendante de conserver pendant un an une allocation de chômage (dégressive), y compris en dehors des coopératives d'activité.

Similairement, un chômeur de plus de 50 ans ou un chômeur qui était indépendant à titre complémentaire juste avant d'émerger au chômage peut s'inscrire comme indépendant à titre complémentaire et réaliser des prestations. Pour le cdH, il y a lieu d'étendre cette possibilité aux jeunes chômeurs qui demandent ou bénéficient d'une allocation d'insertion. Le jeune demandeur d'emploi pourra ensuite décider, sur base de cette expérience concrète, de s'installer comme indépendant à titre principal ou de s'orienter vers un travail salarié.

EMILY HOYOS ET OLIVIER DELEUZE (ECOLO)

Pour Ecolo, il est indispensable d'assurer aux indépendantes et aux indépendants un niveau de vie décent et de continuer à améliorer leur statut social. Voici quelques unes de nos mesures :

- harmoniser le statut social des indépendants avec celui des salariés - Il existe à l'heure actuelle encore trop de différences entre le statut social des indépendants et celui des salariés. Le niveau différent de retraite minimale entre un isolé indépendant et un isolé salarié ne se justifie pas. Ecolo propose d'aligner le statut social de l'indépendant sur celui du salarié au nom de la justice sociale et de l'égalité de traitement;
- assurer une retraite décente aux indépendants - Ecolo propose une pension minimale pour les indépendants équivalente à celle des salariés avec les mêmes exigences de liaison au bien-être et la suppression totale des pénalités, "malus", encore octroyées pour celles et ceux qui prennent leur pension anticipée (cette suppression est progressivement en cours de réalisation. Il convient de veiller à sa finalisation). D'autre part, il faut veiller à ce que la pension du 1er pilier des indépendants procure, comme pour les salariés, un revenu minimal décent aux travailleurs.

Par ailleurs, Ecolo entend consacrer un droit d'accès anticipé à la pension de retraite pour les travailleurs indépendants handicapés et instaurer une assurance-indemnités en faveur des indépendants en incapacité qui veulent se réorienter

CHARLES MICHEL (MR)

En matière de statut social, beaucoup de choses ont été déjà réalisées au cours de la décennie écoulée, comme déjà évoqué. Pour le MR, il est indispensable d'obtenir le rattrapage de la pension au taux isolé comme on l'a fait pour le taux ménage.

Nous souhaitons également un renforcement du Plan Famille via notamment une augmentation du nombre de titres-services offerts à l'indépendante lors de son accouchement, une augmentation de l'allocation hebdomadaire de naissance,...

En outre, nous souhaitons un accès complet au 2^{ème} pilier de pension aussi pour l'indépendant en personne physique. Enfin, nous souhaitons ouvrir le débat en vue d'ouvrir certains droits aux indépendants complémentaires.

PAUL MAGNETTE (PS)

Le PS est le parti qui a toujours proposé et porté les propositions d'amélioration du statut social de l'indépendant. Pour le PS, il est fondamental de prendre en considération la situation de plus de 150.000 indépendants qui vivent dans une situation de précarité. Cela doit se faire en rééquilibrant la solidarité entre les indépendants par un déplafonnement des cotisations sociales améliorant la solidarité entre les indépendants.

Les moyens dégagés par le déplafonnement permettront de financer de nouvelles prestations, à savoir l'augmentation de la pension minimale pour une personne isolée, indépendante comme salariée, à au moins 1.300 euros/mois (pour une carrière complète) d'ici la fin de la légis-

lature, l'alignement progressif des montants minima des indemnités d'incapacité de travail et d'invalidité des travailleurs indépendants sur celles des travailleurs salariés et enfin la couverture des travailleurs indépendants en matière de maladies professionnelles.

Enfin, le PS souhaite étudier la possibilité d'étendre la durée de la couverture de l'assurance faillite ainsi que la possibilité d'un allègement des cotisations sociales minimales pour les petits indépendants, avec une attention particulière pour les jeunes qui se lancent pour la première fois (« starters »).

10. PROMOUVOIR L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Ne serait-il pas temps d'adopter une autre culture politique qui soit plus positive et à l'écoute de l'indépendant ?



Actualités

EUROPE

08.04 Construire une Europe à dimension humaine



BENOÎT LUTGEN (CDH)

Le cdH partage bien évidemment cette demande. Sous les précédentes législatures, et quel que soit le niveau de pouvoir, nous n'avons d'ailleurs pas ménagé nos efforts afin de mettre en œuvre des politiques en faveur des indépendants et nous assurer que les pouvoirs publics soient davantage à l'écoute de leurs difficultés.

Les questions 7-9 de cet interview nous ont ainsi permis de rappeler en détail les avancées (enfin !) obtenues au niveau fédéral afin d'améliorer le statut social des indépendants.

Au niveau wallon, il faut évidemment souligner la création du plan "AirBag" par le Ministre André Antoine (cdH). Ce plan permet d'encourager, grâce à un incitant financier de 12.500 EUR, le passage au statut d'indépendant à titre principal lorsqu'on est indépendant à titre complémentaire ou lorsqu'on a démontré (par son expérience professionnelle ou son diplôme/qualification) sa volonté de passer ce cap.

Grâce à ce nouveau régime d'aide, 35 indépendants s'installent chaque mois ! Plus de 300 indépendants se sont déjà installés en

2013, un an après l'entrée en vigueur de la mesure.

Rappelons également l'opération "Juniors indépendants", initiée par le Ministre Antoine. En effet, depuis son lancement en 2012, ce ne sont pas moins de 1.394 jeunes, âgés de 15 à 20 ans, qui ont pu profiter de leurs vacances pour effectuer un stage de 2 semaines auprès d'un indépendant ou dans une entreprise de maximum 10 personnes. Ils ont ainsi pu se glisser dans la peau d'un indépendant ou d'un entrepreneur et découvrir les réalités du quotidien d'une entreprise. Par la suite, plus de 70% d'entre eux se voit d'ailleurs un jour indépendant!

EMILY HOYOS ET OLIVIER DELEUZE (ECOLO)

Il est essentiel pour nous de créer des relations de confiance et d'écoute mutuelle entre l'administration, le politique et le monde entrepreneurial. L'enjeu est double et il faut avant tout autre chose simplifier la vie des indépendants. Dans cette optique, Ecolo propose :

- une concrétisation du crédo "Only once";
- la généralisation, à tous les niveaux de pouvoir, d'un "test PME" dont l'objectif est de vérifier, avant sa promulgation, qu'un texte de loi n'aura pas de conséquences néfastes pour les PME;
- une diminution des délais de réponse de la part de l'administration. A titre d'exemple, il arrive souvent qu'un indépendant attende entre 6 et 12 mois pour avoir une réponse à sa demande de dispense.

D'autre part, il est important de revaloriser, notamment auprès des jeunes générations, l'image de l'activité indépendante et de susciter les vocations, la créativité et l'innovation. Il faut donc diffuser une culture de l'audace et de l'innovation, mais aussi pour redorer le blason des formations professionnalisantes. Quelques mesures pratiques peuvent être mises en place :

- si à l'heure actuelle, il existe au sein de l'Agence de stimulation économique (ASE) une cellule qui doit jouer ce rôle d'éveil à la culture entrepreneuriale, ce service doit encourager, à l'instar de ce qui se fait par l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise (ABE) en Région bruxelloise, la venue d'artisans, d'indépendants et de chefs d'entreprise afin qu'elles et ils témoignent de leur expérience quotidienne au sein des établissements;

- soutenir les initiatives comme ICHEC-PME, les Jeunes entreprises et bien d'autres qui ont pour objectif de faire naître des vocations chez les jeunes;
- faire de la transition vers le développement durable un axe central des programmes d'entrepreneuriat et de stimulation de la créativité.

CHARLES MICHEL (MR)

Absolument. C'est d'ailleurs ce que Sabine Laruelle a fait lors de son accession au portefeuille des Indépendants. Directement après son arrivée, elle a mis en place une Table Ronde avec le secteur afin de déterminer quelles étaient leurs priorités, et tout au long de ses deux mandats elle a toujours consulté le secteur avant de déposer des textes de loi les touchant personnellement. A l'avenir, il faudra continuer dans la voie qu'elle a tracée et travailler en symbiose avec les indépendants.

PAUL MAGNETTE (PS)

C'est une évidence. Les Gouvernements en place aux différentes niveaux de pouvoir ont soutenu cette autre culture à travers de très nombreuses initiatives (bourses de pré-activité, boost'up, Creative Wallonia, etc.). Le taux d'entreprenariat est d'ailleurs en hausse nette sur les dernières années en Belgique francophone. Tout cela favorise un regard plus positif à l'égard des entrepreneurs.

La Commission européenne, dans son rapport SBA 2013, souligne d'ailleurs les nets progrès réalisés. Le taux d'entreprenariat est ainsi monté en flèche, passant de 7 à 16% en 2012. La proportion des personnes qui envisagent une carrière d'entrepreneur a aussi doublé entre 2009 et 2012, pour atteindre 24%.

Il faudra encore renforcer l'apprentissage de compétences entrepreneuriales dans l'enseignement pour véritablement ancrer cette nouvelle culture dès le plus jeune âge. Notre programme contient de nombreuses propositions à cet égard.

Le PS souhaite également renforcer la qualité de l'information disponible pour les indépendants (site web unique mais aussi espace personnalisé). On sait qu'il est parfois difficile de s'adresser aux administrations mais la culture est également en cours d'évolution pour une écoute renforcée des indépendants.



Entretien avec Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

« Se tourner vers l'étranger peut être intéressant même pour une petite entreprise »

En cette fin de législature toujours marquée par la crise économique, nous avons rencontré pour vous le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes, Didier Reynders.



Jean François Dondelet, Secrétaire Politique du SDI , Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes et Benoit Rousseau, Directeur Juridique du SDI.

EN CE QUI CONCERNE VOS COMPÉTENCES AU SEIN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, C'EST LE COMMERCE EXTÉRIEUR QUI INTÉRESSE PLUS PARTICULIÈREMENT NOS MEMBRES CHEFS D'ENTREPRISES. CETTE MATIÈRE ÉTANT RÉGIONALISÉE, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER EN QUOI CONSISTE EXACTEMENT VOTRE RÔLE ?

DIDIER REYNDERS : notre pays possède depuis toujours un ministre des Affaires étrangères. La diplomatie économique est l'une de ses principales missions, c'est-à-dire promouvoir les intérêts économiques belges à l'étranger.

Ainsi, non seulement, nous défendons les intérêts de nos compatriotes à l'étranger, mais aussi leurs intérêts économiques avec les ambassades qui servent de relais aux opérateurs économiques. C'est dans ce cadre que nous sommes régulièrement amenés

à conclure des conventions de réciprocité avec les pays étrangers, notamment en matière sociale et fiscale.

QUEL EST LE RÔLE EXACT DE L'AGENCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR ?

En 2003, avec la régionalisation, l'Agence pour le Commerce Extérieur a été créée. Son rôle principal est d'organiser des missions économiques à l'étranger avec les trois agences régionales que sont l'Agence Wallonne à l'Exportation (AWEX), Bruxelles Invest et Export et Flanders Investment and Trade.

En tant que Ministre des Affaires Etrangères, je gère les aspects politiques et protocolaires des programmes de l'Agence. Celle-ci organise des missions économiques quatre fois par an. C'est un outil efficace et les participants aux voyages en reviennent généralement satisfaits. Enfin, il ne faut pas oublier nos postes diplomatiques locaux, qui sont épaulés par des hommes et des femmes de terrain, bien implantés dans le tissu politique et économique local.

JUSTEMENT, VOUS AVEZ CRÉÉ L'ANNÉE PASSÉE UN RÉSEAU DE CONSEILLERS EN DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE. QUI SONT-ILS ET QUEL EST LEUR RÔLE EXACT ?

Auparavant, nous avions des conseillers du Commerce extérieur. Je les ai remplacés, début 2013, par un réseau de conseillers en diplomatie économique. Ce sont des hommes d'affaires qui servent de relais à ceux qui veulent avoir une activité économique dans le pays concerné. Non seulement, ils connaissent le climat socio-économique de la Belgique, mais ils disposent d'une expertise des questions sociales, économiques et financières du pays où ils sont actifs.

Ils ne sont pas rémunérés et résident sur place dans le pays étranger dont ils connaissent les usages du monde politique, financier et des affaires. Ils disposent le plus souvent d'un vaste carnet d'adresses. Ainsi, nos intérêts dans le monde sont mieux défendus.

L'AWEX, BRUXELLES INVEST ET EXPORT ET FLANDERS INVESTMENT AND TRADE COOPÈRENT-ELLES FACILEMENT OU RESSENT-ON UNE CONCURRENCE NÉGATIVE ?

Les trois agences régionales sont évidemment concurrentes, mais elles collaborent très bien ensemble. Parfois, certaines personnes travaillent d'ailleurs pour plusieurs Régions. C'est très bien car elles se rendent compte que notre réseau de 120 pays est impayable

à visiter pour les trois Régions séparément. L'Ambassade centralise et les Régions se partagent de plus en plus les rôles.

LES MISSIONS ÉCONOMIQUES SONT-ELLES EFFICACES ?

Les missions économiques principales et, dans une grande mesure aussi, les visites d'Etat et ministérielles sont des leviers importants pour nos intérêts économiques à l'étranger. Un membre de la famille royale accompagne traditionnellement les missions.

Il y a d'abord eu le prince Albert puis le prince Philippe avant qu'ils ne deviennent rois et aujourd'hui ce rôle est assumé par la princesse Astrid.

La famille royale apporte une réelle plus-value aux missions. Sa présence ouvre des portes de manière très efficace. Pour ma part, j'accompagne également les missions en tant que Ministre du Commerce extérieur.

FAUT-IL ÊTRE UNE GRANDE ENTREPRISE POUR SE TOURNER VERS L'ÉTRANGER ET EXPORTER ?

Non. Le marché étranger peut être intéressant même pour une petite entreprise, mais elle doit se faire encadrer et se montrer prudente pour ne pas mettre en péril ses activités. Il vaut mieux commencer par des pays pas trop éloignés.

LES MISSIONS ÉCONOMIQUES SONT-ELLES ADAPTÉES AUX PME ?

Globalement oui. Elles procurent un double avantage. Non seulement, tout est encadré, mais l'entreprise connaît aussi à l'avance le coût, le programme et le cadre de la mission. Elle est accompagnée et bénéficie d'un tas de conseils pratiques émanant de gens qui ont une solide expérience du terrain.

En outre, les agences régionales aident les entreprises à savoir qui elles doivent rencontrer sur place. Autre avantage, on remarque de plus en plus que des relations d'affaires internes se créent entre les entreprises participantes. On voit ainsi des réseaux se constituer et c'est très bien ainsi.

LE COÛT DES MISSIONS N'EST-IL PAS PROHIBITIF ?

Non, le prix est raisonnable. C'est le prix d'une semaine à l'étranger avec des billets d'avion avantageux. Les agences régionales gèrent l'accès aux voyages et elles se montrent très ouvertes à l'inscription. C'est ainsi que 350 Belges sont allés récemment en Arabie Saoudite. L'organisation est très professionnelle et les retours des participants sont très positifs.

QUE FAUDRAIT-IL FAIRE POUR INCITER PLUS DE PME À SE TOURNER VERS L'ÉTRANGER ?

Les pouvoirs publics pourraient peut-être en faire plus, notamment lors des visites bilatérales. Pour ma part, lorsque je me rends à l'étranger, je propose aux entreprises de les aider et d'ouvrir des portes.

Tout Ministre a la possibilité de promouvoir nos entreprises en fonction des rencontres qu'il fait.



UNE QUESTION À L'ANCIEN MINISTRE DES FINANCES QUE VOUS AVEZ ÉTÉ PENDANT PLUS DE DOUZE ANS : FAUT-IL SUPPRIMER LES INTÉRÊTS NOTIONNELS ?

Soyons clair. Pour moi, les intérêts notionnels sont une très bonne chose. C'est même le rêve de tout fiscaliste: donner le même avantage à ceux qui investissent avec des fonds propres qu'à ceux qui font appel au financement bancaire.

Si on supprime l'avantage, on favorise le crédit bancaire. Ne trouvez-vous pas bizarre de pousser les entreprises à se faire financer par les banques?..

Pour ma part, j'ai deux grandes craintes en cas de suppression du système. La première, c'est : que va-t-on dire aux entreprises qui vont soudainement en perdre le bénéfice et qui vont parfois devoir payer beaucoup plus qu'aujourd'hui, comme l'industrie chimique du Port d'Anvers? Ma seconde question c'est: qu'allons-nous offrir à la place?

Une chose est sûre, c'est que la plupart de ceux qui remettent aujourd'hui en cause le principe des intérêts notionnels sont les premiers à me demander de le mettre en avant pour attirer les investisseurs dans le cadre des missions économiques auxquelles je participe!

DERNIÈRE QUESTION : PENSEZ-VOUS QUE L'EUROPE A UN RÔLE À JOUER POUR PROTÉGÉR LA COMPÉTITIVITÉ DE NOS ENTREPRISES ?

J'estime effectivement qu'il est important que l'Europe prenne aujourd'hui des mesures pour lutter contre le dumping social en instaurant des protections minimales applicables à tous les travailleurs et les entreprises des pays membres.

Je m'explique : aujourd'hui, il est difficile pour nos entreprises d'être compétitives dans certains secteurs comme le transport ou la construction lorsqu'elles subissent la concurrence d'entreprises étrangères qui profitent des différences de rémunérations et de réglementation entre leur pays et le nôtre pour casser les prix.

Dans ces conditions, je pense qu'il est impératif de trouver un équilibre au niveau européen en adoptant des règles minimales. Je sais que le débat sur l'Europe sociale est difficile, mais c'est notre compétitivité qui est en jeu.

Pratique

Tout ce qu'il faut savoir pour lancer votre entreprise !

Vous souhaitez vous installer comme indépendant ou créer votre société ? Le lancement d'une entreprise implique un ensemble de formalités et d'obligations administratives qui varient selon le type de l'activité et la forme juridique de l'entreprise.

Avant de vous lancer

Avant de vous lancer et de commencer vos démarches, posez-vous les bonnes questions.

En voici une liste non exhaustive mais qui devrait toutefois vous permettre d'affiner votre projet.



Décrivez votre projet

- Quelles activités allez-vous proposer ?
- Quelle est votre idée principale ?

Décrivez votre projet clairement et par écrit.

Analysez votre environnement

Il y a beaucoup de risques pour que votre idée ne soit pas unique. Cela ne doit pas vous dissuader mais prenez le temps d'analyser votre environnement.

- A quoi ressemble votre marché ?
- Qui sont vos concurrents ?
- Quels services offrent-ils ?
- Dressez-en la liste avec leurs points forts et leurs points faibles.
- Que pouvez-vous proposer de mieux ?
- Quels sont vos clients potentiels ?
- Quelles sont les évolutions possibles dans votre secteur d'activités ?

Commercialisez votre idée

- Quels produits et services allez-vous offrir ?
- Quels sont ceux que vous ne souhaitez pas proposer ?

- Quelle politique de prix allez-vous adopter ?
- Où vos produits seront-ils disponibles (dans un commerce, sur internet ...) ?
- Comment allez-vous les faire connaître ?
- Comment gérer les commandes, la livraison, les plaintes éventuelles ?

Organisez votre société

- Quel statut choisir ? Une entreprise individuelle ou une société ?
- Comment allez-vous organiser la société ? Qui va gérer cette société ?
- Quelle sera son implantation ?
- Engagerez-vous du personnel ?

Financez votre projet

N'entamez pas cette étape avant d'avoir effectué les 4 étapes précédentes. Préparez un plan financier. Celui-ci devrait prendre en compte les questions suivantes :

- Quelle est la mise de départ nécessaire ? Quels investissements devez-vous prévoir ?
- Pour quels montants ?
- Quels seront vos frais fixes ?
- Quel sera le coût de vos matières premières ?
- Quelle marge bénéficiaire allez-vous prendre ?
- Quelle est la marge minimum pour couvrir vos coûts ?
- Pour quel type de financement allez-vous opter ?

Conditions préalables pour pouvoir exercer une activité indépendante

Pour pouvoir exercer une activité indépendante, vous devez au préalable satisfaire à plusieurs obligations légales :

- être majeur (donc avoir 18 ans) ;
- jouir des droits civils : les personnes condamnées à une peine criminelle ne peuvent exercer d'activités commerciales durant la durée de leur peine ;
- être légalement capable : les personnes qui sont déclarées légalement incapables ou qui sont mises sous contrôle judiciaire ne peuvent plus poser d'actes commerciaux.

En principe, la personne déclarée en faillite peut à nouveau exercer une activité commerciale.

Toutefois, si la faillite provient d'une faute grave dans le chef du failli, le tribunal de commerce peut lui interdire de redevenir commerçant. Cette interdiction peut être levée en cas de réhabilitation du failli.



Entreprise individuelle ou société ?

Votre première initiative sera de choisir la structure juridique la mieux adaptée à vos projets.

Il existe deux manières bien distinctes d'exercer votre activité :

- soit en personne physique : il n'existera aucune séparation claire entre votre patrimoine privé et le patrimoine de votre entreprise. Vous engagez donc l'ensemble de votre patrimoine, y compris votre patrimoine privé, face au risque d'entreprise ;
- soit en constituant une société (c'est-à-dire une entreprise en personne morale) : une société dotée de la personnalité juridique est (d'un point de vue juridique) un sujet qui, en toute indépendance, a des droits, des obligations et un patrimoine propre distinct de celui des associés.

Chaque formule présente des avantages et des inconvénients et votre choix aura des conséquences sur la vie de votre entreprise.

Parmi les critères en jeu, on peut citer :

- le type d'activité envisagée ;
- le nombre de personnes qui y participeront ;
- l'organisation dont on veut disposer ;
- les capitaux disponibles ;
- la responsabilité financière des associés ;
- le régime fiscal le plus approprié, etc.

Ouverture d'un compte à vue

Si vous souhaitez lancer votre propre activité indépendante, qu'il s'agisse d'une entreprise individuelle ou d'une société, vous devez au préalable ouvrir un compte à vue auprès d'une banque ou d'un autre établissement financier.

Ce compte doit être distinct de votre compte privé et être utilisé exclusivement pour les opérations relatives à votre activité professionnelle. Vous devez faire figurer le numéro de ce compte sur tous vos documents commerciaux (lettres, factures...) à côté du nom de votre entreprise et du nom de votre établissement financier.

Acte constitutif d'une société

Si vous souhaitez créer une société commerciale, vous devez accomplir différentes formalités.

La première est d'établir, par écrit, son acte constitutif.

Celui-ci reprend les statuts de la société qui contiennent toutes les caractéristiques de la société (dénomination, siège social, objet social, capital...) et ses modalités de fonctionnement.

Selon le type de société à créer, il sera nécessaire d'établir cet acte :

- soit sous la forme d'un acte authentique (acte notarié) ;
- soit sous la forme d'un acte sous seing privé.

Acte authentique ou acte notarié

Lorsque vous optez pour l'une des formes juridiques les plus courantes (SPRL, SA, SCRL), vous devez vous adresser à un notaire pour rédiger l'acte constitutif de la société (acte authentique ou acte notarié).

Les conventions ainsi passées acquièrent une valeur et une sécurité juridique. Les signataires de ces actes peuvent se prévaloir de cette sécurité tant entre eux qu'à l'égard de toute personne étrangère à cette convention.

Acte sous seing privé

Si vous optez pour une des autres formes de sociétés, un acte "sous seing privé" suffit.

Il s'agit d'une convention écrite, établie par les parties elles-mêmes ou par un tiers. Cette convention est signée par les parties ou par une personne qu'elles ont désignée comme mandataire en vue de régler une situation contractuelle.

Documents à fournir

Pour établir l'acte constitutif, vous aurez besoin des documents suivants :

- un plan financier, qui justifie le montant du capital social de la société en formation et donne une estimation des besoins et recettes prévues
- en cas d'apport en numéraire: la preuve de l'ouverture d'un compte particulier au nom de la société en phase de création (attestation bancaire) ;
- en cas d'apport en nature: un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Dépôt de l'acte constitutif d'une société au greffe du tribunal de commerce

Pour constituer votre société, vous devez déposer son acte constitutif auprès du greffe du tribunal de commerce du ressort judiciaire dans lequel est établi le siège social de votre société.

Ce dépôt doit être effectué dans les 15 jours qui suivent l'établissement de l'acte constitutif.

- En ce qui concerne les SA, SPRL et SCRL, ce dépôt est effectué par le notaire et l'acte est enregistré dans le registre des personnes morales.
- Pour les actes sous seing privé, ce sont les associés qui sont chargés d'effectuer ce dépôt.

Inscription dans la Banque-Carrefour des Entreprises

Suite à ce dépôt, le greffier introduit les données d'identification de l'entreprise dans la Banque-Carrefour des Entreprises.

Celle-ci attribue ensuite un numéro d'entreprise à votre société.

Publication de l'acte

Le greffier assure également la publication de l'acte au Moniteur belge.

Enregistrement électronique

Depuis juin 2006, les notaires peuvent par le biais de l'e-dépôt procéder, en une seule fois et de manière électronique, à l'inscription de la personne morale dans la Banque-Carrefour des Entreprises, au dépôt de l'acte constitutif au greffe électronique du SPF Justice et à l'envoi de celui-ci au Moniteur belge pour publication.

Pour l'instant, seules les SA et les SPRL peuvent être créées selon cette procédure.

Conséquences du dépôt au greffe du tribunal de commerce

Le fait de déposer l'acte constitutif au greffe du tribunal de commerce entraîne une série de conséquences:

- l'obtention de la personnalité juridique ;
- l'octroi d'un numéro d'entreprise par la Banque-Carrefour des Entreprises ;
- l'opposabilité de l'acte constitutif aux tiers.

Enregistrement de l'acte constitutif d'une société auprès d'un bureau d'enregistrement du SPF Finances

L'acte constitutif d'une société doit obligatoirement être enregistré dans un des bureaux d'enregistrement du SPF Finances (Administration du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines).

Qui doit effectuer cet enregistrement ?

Lorsque l'acte est authentique (acte notarié), l'enregistrement doit être effectué par le notaire endéans les 15 jours. Un acte sous seing privé doit être enregistré dans les quatre mois par les associés.

Conséquence de l'enregistrement

L'enregistrement de l'acte constitutif lui donne date certaine, c'est-à-dire que personne ne peut plus contester son existence à la date de l'enregistrement (ceci n'empêche pas de contester sur son contenu ou sa portée).

Démarches auprès d'un guichet d'entreprises



Dans le cadre de la simplification administrative, les formalités administratives pour les jeunes entrepreneurs ont été modifiées par la loi du 16 janvier 2003 portant création d'une Banque-Carrefour des Entreprises, modernisation du registre de commerce et création de guichets-entreprises.

C'est ainsi que toute personne qui désire se lancer comme indépendant et exercer une activité commerciale, artisanale ou non-commerciale de droit privé doit obligatoirement passer par un guichet d'entreprises, qui est l'interlocuteur unique des entreprises, des indépendants, des "starters", des professions libérales et des assujettis - TVA dans leurs relations avec toutes les instances fédérales.

Inscription dans la Banque-Carrefour des Entreprises

Si vous souhaitez exercer une activité commerciale, artisanale ou non-commerciale de droit privé, vous devez demander votre inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises via un guichet d'entreprises agréé. Il est sans importance que l'activité exercée le soit à titre principal ou à titre complémentaire. Cette inscription doit être effectuée avant le démarrage de l'activité.

Où trouver un guichet d'entreprises ?

Vous êtes libre de choisir un guichet d'entreprises quel que soit le lieu d'établissement de votre entreprise. Actuellement, 8 organisations sont agréées en tant que guichet d'entreprises. Elles disposent d'environ 200 bureaux locaux répartis sur l'ensemble de la Belgique.

POUR LES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES



Vérification des capacités entrepreneuriales

Le guichet d'entreprises vérifie si vous remplissez les conditions d'accès à la profession pour l'activité que vous comptez exercer (connaissances de gestion de base, compétences (inter-)professionnelles pour les professions réglementées, autorisation pour des activités ambulantes, autorisation pour des activités foraines, autorisation licence boucher-charcutier, carte professionnelle pour ressortissants étrangers...).

Les guichets d'entreprises disposent d'une liste des titres requis pour obtenir les accès à la profession.

En cas de doute ou de titres ne répondant pas exactement aux exigences, le guichet d'entreprises soumettra le dossier à la Direction générale de la Politique des PME du SPF Economie qui donnera son avis. Le guichet d'entreprises vous communiquera ensuite la décision finale.

Inscription en qualité d'entreprise commerciale dans la BCE

Il s'agit d'une entreprise individuelle

Si votre dossier est complet, le guichet d'entreprises procède à l'enregistrement de votre entreprise dans la Banque-Carrefour des Entreprises et à son inscription en qualité d'entreprise commerciale ou artisanale. La BCE vous attribue ensuite votre numéro d'entreprise. Ce numéro constitue votre clé d'identification unique pour vos relations avec les pouvoirs publics.

Il s'agit d'une société

Les sociétés sont enregistrées dans la Banque-Carrefour des Entreprises lors du dépôt de l'acte constitutif au greffe du tribunal de commerce. C'est également à ce moment qu'elles reçoivent leur numéro d'entreprise. Le guichet d'entreprises se charge donc uniquement de procéder à leur inscription dans la BCE en qualité d'entreprise commerciale ou artisanale.

Coût d'inscription

Le coût de l'inscription (incluant la vérification des capacités entrepreneuriales) est de 82,50 euros, une unité d'établissement incluse, plus 82,50 euros par unité d'établissement supplémentaire.

Que faire en cas de refus d'inscription ?

Le guichet peut refuser d'inscrire votre entreprise si celle-ci qui ne répond pas aux conditions d'accès à la profession ou si un document requis est manquant. Le refus doit toujours être motivé. En cas de refus, vous pouvez toujours introduire une nouvelle demande qui répond aux conditions exigées. Vous pouvez également introduire un recours auprès du Conseil d'établissement dans les 30 jours après la notification de la décision de refus.

POUR LES ENTREPRISES NON-COMMERCIALES DE DROIT PRIVÉ

Il s'agit d'une entreprise individuelle

Le guichet d'entreprises vous inscrit dans la Banque-Carrefour des Entreprises. Il ne doit pas procéder à la vérification de vos capacités entrepreneuriales. Si vous souhaitez exercer une activité pour laquelle une licence ou autorisation est nécessaire auprès d'un Ordre ou Institut, vous devez alors, après votre inscription auprès d'un guichet d'entreprises, prendre contact avec cet Ordre ou Institut. Vous pouvez aussi demander au guichet d'entreprises de faire ces démarches à votre place (moyennant paiement éventuel).

Il s'agit d'une société

Les sociétés sont enregistrées dans la Banque-Carrefour des Entreprises lors du dépôt de l'acte constitutif au greffe du tribunal de commerce. C'est également à ce moment qu'elles reçoivent leur numéro d'entreprise. Le guichet d'entreprises se charge donc uniquement de procéder à leur inscription dans la BCE en qualité d'entreprise non-commerciale de droit privé.

L'entreprise qui souhaite exercer une activité pour laquelle une licence ou autorisation est nécessaire auprès d'un Ordre ou Institut, doit, après son inscription auprès d'un guichet d'entreprises, prendre contact avec cet Ordre ou Institut. Elle peut aussi demander au guichet d'entreprises de faire ces démarches à sa place (moyennant paiement éventuel).

Coût d'inscription

La première inscription dans la Banque-Carrefour des Entreprises, avec toutes les unités d'établissement, est gratuite pour les entreprises non-commerciales de droit privé. Toute modification ultérieure est payante (82,50 EUR par unité d'établissement).

Conséquences de l'inscription

Votre inscription entraîne les résultats suivants :

- si vous vous inscrivez en tant que commerçant, vous êtes présumé, par cet enregistrement être un commerçant. En cas de litige, le Tribunal de Commerce est seul compétent ;
- l'entreprise doit utiliser son numéro d'identification unique (numéro d'entreprise) pour tous ses contacts avec les autorités administratives et judiciaires. Ce numéro d'entreprise est aussi utilisé comme numéro d'identification auprès de la TVA ;
- tous les actes, factures, annonces, communications, lettres, ordres

- et autres pièces émanant des entreprises commerciales ou artisanales doivent toujours mentionner le numéro d'entreprise ;
- pour les sociétés, le terme "Registre des Personnes Morales" ou l'abréviation RPM suivi du numéro d'entreprise doivent également apparaître sur les bâtiments, étals et moyens de transport utilisés pour l'exercice d'activités commerciales ou artisanales.



Que faire en cas de modification de la situation de l'entreprise ?

En cas de modification de votre situation, vous disposez d'un délai d'un mois pour demander une modification de votre inscription auprès d'un guichet d'entreprises. Certaines modifications sont payantes, d'autres sont gratuites.

Autres formalités administratives

Outre la vérification de vos capacités entrepreneuriales et votre inscription dans la BCE, votre guichet d'entreprises peut également accompagner à votre place certaines formalités administratives telles que votre inscription auprès de la TVA ou de l'ONSS. Il peut demander diverses autorisations ou effectuer des enregistrements.

Identification à la TVA

Qui est assujetti à la TVA ?

Si vous exercez régulièrement l'activité de fournir des biens ou des services :

- de manière indépendante,
- avec ou sans but lucratif,
- principalement ou accessoirement,

vous êtes, en principe, assujetti à la TVA. Certaines activités ne sont toutefois pas soumises à la TVA. C'est le cas par exemple des médecins, des acteurs...

Il n'est pas toujours évident de déterminer si certaines professions sont assujetties ou non à la TVA. En cas de doute, vous pouvez vous en assurer auprès de votre bureau local de contrôle TVA.

Identification TVA ?

Si vous voulez vous identifier auprès de la TVA, vous devez introduire une demande auprès du bureau local de contrôle TVA de la région

dans laquelle votre entreprise est établie. Les adresses des bureaux locaux de contrôle se trouvent dans l'annuaire téléphonique sous la rubrique SPF Finances, secteur Taxation TVA ou sur le site internet des Administrations fiscales fédérales. Vous pouvez également faire appel aux services du guichet d'entreprises pour l'activation de votre numéro d'entreprise auprès de la TVA. Ce service est payant et le montant varie selon les guichets.

Choix du régime TVA

Il existe trois régimes de TVA :

- le régime normal ;
- le régime forfaitaire ;
- le régime de la franchise de la taxe.

Vous devez préciser le choix de votre régime au bureau local de contrôle TVA.

Le régime forfaitaire

L'administration accepte que pour certaines professions, la TVA soit calculée de manière simple et forfaitaire.

Le chiffre d'affaires taxable n'est pas déterminé sur base de factures, mais sur la base des achats effectués et des prestations fournies.

Vous pouvez bénéficier du régime forfaitaire si votre entreprise remplit les conditions suivantes :

- il doit s'agir d'une entreprise individuelle, d'une SPRL ou d'une société en nom collectif ;
- 75% du chiffre d'affaires doit consister en des opérations pour lesquelles aucune facture ne doit être établie ;
- le chiffre d'affaires, TVA non comprise, ne peut dépasser 750.000 EUR.



Entreprendre

Le régime de la franchise de la taxe

Si vous êtes assujetti à la TVA et que votre chiffre d'affaires ne dépasse pas 15.000 EUR (montant au 01/04/2014). Jusqu'à cette date, le montant maximum était de 5.580 EUR), vous pouvez bénéficier de la franchise de la taxe.

Vous ne devrez alors verser aucune TVA ni faire apparaître la taxe sur vos factures. Vous devrez toutefois mentionner sur vos factures que vous bénéficiez du régime de la franchise de la taxe.

Par contre, vous n'avez pas le droit de déduire la TVA qui grève les biens et services utilisés pour effectuer vos opérations.

Obligations en matière de TVA

En tant qu'assujetti à la TVA, vous devez remplir un certain nombre d'obligations :

- faire une déclaration en cas de commencement, modification ou cessation d'une activité. Une telle déclaration est en outre obligatoire en cas de transfert du siège de l'entreprise (de votre domicile ou du siège social de votre entreprise) ;
- faire figurer le numéro d'identification à la TVA sur toutes les pièces commerciales relatives à votre activité ;
- tenir une comptabilité sur base d'un facturier et d'un journal des recettes (les obligations varient selon les régimes TVA) ;
- rentrer des déclarations périodiques à la TVA (mensuellement ou trimestriellement selon les cas) ;
- payer la TVA due à l'Etat ;
- déposer un listing annuel des clients assujettis.

Affiliation à une caisse d'assurances sociales

En qualité de travailleur indépendant, vous devez vous affilier à une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants. Vous êtes libre de choisir cette caisse. Cette obligation vaut également pour les travailleurs indépendants à titre complémentaire.

Depuis le 1^{er} avril 2010, tout indépendant débutant doit être affilié auprès d'une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants au plus tard au moment du début de l'exercice effectif de son activité indépendante.

Si vous ne respectez pas ce délai, l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) vous demandera de régulariser votre situation.

Si vous négligez cette formalité, vous serez d'office affilié à la Caisse nationale auxiliaire pour travailleurs indépendants.

Si vous constituez une société pour exercer votre activité indépendante, vous devez vous affilier vous-même à une caisse d'assurances sociales, de même que votre société.

Affiliation à une mutuelle

Si vous souhaitez bénéficier des prestations de l'assurance maladie-invalidité en tant que travailleur indépendant, vous devez vous inscrire auprès d'une mutualité de votre choix.

Vous devez fournir une attestation en provenance de votre caisse d'assurances sociales qui établit l'accomplissement des obligations en matière de cotisations sociales.

Assurances

Au cours de son activité et en raison de celle-ci, une entreprise peut-être confrontée à des événements qui peuvent porter atteinte à ses résultats, voire à son existence.

Dès lors, en tant qu'entrepreneur indépendant (entreprise individuelle ou société) vous devez veiller à vous assurer contre des revers imprévus, comme une maladie, un incendie, des accidents du travail...

Toutes les entreprises et tous les secteurs ne sont pas soumis aux mêmes risques. Néanmoins, certaines assurances sont obligatoires. D'autres sont vivement recommandées. Voici quelques exemples des assurances les plus courantes :

Assurances obligatoires

- assurance incendie ;
- assurance contre les accidents de travail ;
- assurance responsabilité civile pour les véhicules ;
- responsabilité civile professionnelle.

Assurances facultatives

- assurance contre les pertes d'exploitation ;
- assurance-vie individuelle ;
- assurance dirigeant d'entreprise ;
- assurance pour les biens de l'entreprise.



7 conseils pour se remettre d'un échec

Quand des battants subissent un échec, ils se relèvent et reprennent immédiatement la route vers leur objectif. Est-ce une question de volonté, d'entêtement, de don naturel, de discipline?.. Probablement un peu de tout cela, plus les sept conseils suivant qui vous aideront à devenir ou à rester des battants...

En règle générale, les battants n'abandonnent jamais. Ils essaient et essaient encore. Voici quelques conseils pour vous y aider. Ces sept attitudes ne sont évidemment pas applicables telles quelles par tous. Elles doivent être modulées en fonction de notre personnalité. Elles doivent être cultivées et développées. C'est dans l'énergie qu'elles créent en notre esprit que nous trouvons la force de nous relever de nos échecs temporaires.



1. Considérez les échecs comme des étapes vers le succès

Persuadez-vous qu'il n'y a pas d'échecs, rien que des expériences. Essuyer un échec, c'est une manière de découvrir que quelque chose ne marche pas. C'est une autre façon d'apprendre. Les battants voient un avantage dans l'échec: il leur donne le désir de faire mieux. Les perdants, eux, y voient une finalité qui préfigure presque la pierre tombale. Résultat: une perte de confiance et l'abandon.

2. Poursuivez des objectifs réalistes

Un alpiniste en chemin pour gravir le Mont Everest n'abandonne pas sa course après avoir franchi 100 mètres depuis son camp de base. Il garde une vision réaliste de l'ascension à parcourir. Il sait que, pour atteindre son objectif, il aura des milliers de pas à parcourir et peut-être des centaines de glissades et de chutes diverses. Les battants savent qu'arriver à leur but leur demandera du temps, des efforts et des expériences

diverses. Ils n'espèrent pas atteindre leur sommet à eux durant la première nuit. Ils se préparent mentalement à un long effort. Ils s'attendent aussi à devoir subir des échecs, et à s'en relever, durant toute cette période.

3. Variez dans vos approches

Nombre de chefs d'entreprises tâtonnent avant de réussir pleinement. Lorsqu'on examine leur parcours, on constate qu'ils sont généralement à la base de plusieurs entreprises successives avant de démarrer celle qui les a rendus riches. Les perdants refont sans cesse les mêmes tentatives, jusqu'à se décourager et quitter le monde de l'entreprise. Les battants, eux, varient sans cesse dans leur façon d'aborder les problèmes, afin d'en percer le talon d'Achille. Ils ne répètent pas leurs approches en aveugles, mais changent leur angle d'attaque.

4. Créez-vous des obligations

De grands stratégies militaires ont remporté des victoires éclatantes en brûlant leurs propres bateaux. La nécessité est la mère de toute innovation. Quand on n'a pas le choix, on fonce! Rester à terre est bien plus facile que de se relever.

5. Ne vous considérez jamais comme battu

Les personnes qui essaient sans cesse ne sapent pas les fondements de leur rêve. L'image qu'ils ont de leurs possibilités et de leurs désirs est ancrée au plus profond d'eux-mêmes. Ils ne disent pas "Encore un échec", mais "J'ai perdu une bataille, pas la guerre". Quand ils chutent et se retrouvent à terre, ils savent que ce n'est pas leur position naturelle. Ce n'en est que plus facile de se relever.

6. Considérez vos efforts de manière positive

Les battants voient leur travail comme une récompense. Chacun de nous se réjouit d'un gros bénéfice sur un paiement reçu... Eux, en plus, se réjouissent de l'expérience et du challenge qui leur ont permis d'être rétribués. Si l'argent est votre seul but dans la vie, alors vous vous estimerez sous-payé durant toute votre existence en regard de l'idée que vous vous faites de votre propre valeur. Et ce, quoi que vous gagniez!

7. Budgétisez vos efforts

Les battants finissent par savoir quels obstacles surmonter et lesquels contourner. Certains entrepreneurs s'écroulent moralement en face d'un prospect important et perdent ainsi tous leurs moyens de réussir à le convaincre de passer commande. D'autres font leur travail en pèlerin ou en visiteur professionnel, sans savoir donner le "coup d'accélérateur" quand il le faut. En résumé, il faut savoir quand mettre la pression et quand la relâcher...

10 astuces pour atteindre la ligne d'arrivée...

Depuis quelques années, fleurissent régulièrement dans les rues de nos villes des courses à pied, des joggings, parfois des marathons qui attirent nombre de participants. La vision de ces athlètes amateurs qui se préparent le plus souvent minutieusement et se donnent à fond pour "réussir leur course" nous a inspiré quelques réflexions sur la meilleure manière de pérenniser un projet d'entreprise...

1. Allons à notre allure

Dès le départ, certains concurrents se ruent à toute allure, semblant ignorer que la course sera longue. Ce n'est pas nécessairement la meilleure façon de faire. Pour aller jusqu'au bout, chacun doit faire sa propre course et régler son rythme pour arriver au but qu'il s'est fixé.

2. Préparons-nous

Certains concurrents s'effondrent à la mi-course, voire même après quelques centaines de mètres par manque de préparation. Il est important d'évaluer correctement à l'avance les difficultés qui vont se présenter. Dans le cadre d'une entreprise également, les statistiques sont là pour démontrer qu'il y a traditionnellement beaucoup d'échecs dans les premières années d'activité.



3. Ne nous laissons pas influencer par les autres

Dans la course, si un concurrent devant nous s'arrête de courir et se met soudainement à marcher, est-ce une raison pour nous aussi, ralentir notre rythme et par là même perdre notre allure de course ? N'est ce pas plutôt une opportunité de le dépasser ? A vous de répondre...

4. Gardons une "poire pour la soif"

Si l'on est subitement en manque de calories, en manque d'énergie, à qui la faute ? Certains coureurs s'alimentent durant la course, tandis que d'autres les regardent reprendre des forces avec envie. Sachons prévoir ce qu'il nous faut pour le cas où nous aurions besoin, nous aussi, de prendre des forces supplémentaires pour atteindre notre objectif.

5. Ne nous décourageons pas si on nous dépasse

Que constate-t-on en regardant la course ? Qu'ils sont des centaines à courir et que seul le premier d'entre eux ne sera pas

dépassé avant la ligne d'arrivée. Chacun de ceux qui atteindront le but fixé seront dépassés une ou plusieurs fois durant la course. Ce qui ne les empêchera pas d'arriver à bon port.

Vous aussi, vous faire dépasser par d'autres ne vous empêchera jamais d'arriver à votre objectif. Et, qui sait ? Peut-être celui-là même qui vous aura dépassé devra s'arrêter avant l'arrivée, ayant trop présumé de ses forces.

6. Les autres peuvent nous encourager

Les coureurs se parlent durant l'épreuve. J'ai entendu l'un d'entre eux dire à un autre, qui avait l'air de souffrir : "Allez, viens, si je peux le faire, tu peux y arriver toi aussi". Et ils continuèrent ensemble les tours suivants. Bien sûr, en vue de l'arrivée, le plus frais des deux a lâché l'autre, mais il avait permis à ce dernier de finir la course, ce qu'il n'aurait pas réussi s'il avait été laissé à lui-même.

7. Régions nos montres

Dès avant le départ, les coureurs sont occupés à préparer leur chrono en regard des performances qu'ils souhaitent réaliser durant l'épreuve. De même, donnons-nous des objectifs précis avant d'entamer une tâche. Ils nous serviront de fil conducteur durant son exécution.

8. Positivons

Un coureur connaît précisément la distance à parcourir dès avant le départ d'une épreuve. De même, décidons ce que nous voulons réussir avant même de commencer un travail. Sachons où est notre ligne d'arrivée. Rêvons de notre arrivée, et nous nous donnerons toutes les chances d'y arriver.

9. Ne regardons pas en arrière

Durant l'épreuve, un des participants est tombé simplement en regardant en arrière pour juger de son avance sur ses poursuivants, ce qui l'a fait trébucher. De la même manière, peu importe qui nous suit... continuons notre chemin, notre objectif, et concentrons-nous sur la distance qu'il nous reste à parcourir plutôt que sur celle que nous avons déjà effectuée.

10. Encourageons-nous

Vous avez aussi déjà remarqué ces coureurs qui ont l'air de parler tout seuls durant l'épreuve. En fait, ils sont tout simplement en train de se motiver pour se donner le courage de réaliser la meilleure performance possible. De la même manière, encourageons-nous pour réaliser notre objectif : nous sommes notre meilleur supporter.

“Suis-je obligé de réaliser un état des lieux au début de mon bail ?”

Monsieur P.H. de Temploux nous demande : « Je viens de prendre un appartement en location. Suis-je obligé de faire un état des lieux d'entrée ? »

L'état des lieux est un constat écrit de l'état réel de l'habitation à l'entrée dans les lieux.

Selon l'article 1730 du Code civil, modifié par la loi du 25 avril 2007, cette formalité est obligatoire. Auparavant, le bailleur et le preneur avaient simplement le droit d'exiger qu'un état des lieux détaillé soit dressé contradictoirement et à frais communs.

Depuis le 18 mai 2007, ils n'ont plus le choix : ils sont impérativement tenus de dresser un état des lieux détaillé, contradictoirement et à frais communs (à répartir entre le propriétaire et le locataire).

Impérativement signifie qu'il ne peut être dérogé à cette obligation dans le contrat, même s'il y a un accord entre propriétaire et locataire. Cela veut dire que l'obligation s'applique même si le bail contient une clause contraire. Dans ce dernier cas, la clause est nulle et sans valeur.

L'état des lieux doit de préférence être réalisé pendant la période où les lieux sont inoccupés mais il peut également être fait pendant le premier mois de l'occupation. Il doit être joint au contrat de bail.

Formalités

Le locataire et le bailleur peuvent eux-mêmes dresser l'état des lieux. Ils peuvent aussi faire appel à un expert, comme un géomètre-expert immobilier ou un architecte.

Dans ce cas, les deux parties payent chacune la moitié des honoraires de l'expert. Chacune des parties peut aussi prendre les frais à sa charge et faire appel à un expert de son choix.

L'état des lieux est valable s'il :

- est dressé en présence du preneur et du bailleur (ou de leurs représentants) ;
- est daté et signé par les deux parties ;
- mentionne suffisamment de détails ; une clause comme "les deux parties reconnaissent que le bien est en bon état et est bien entretenu" n'est donc pas valable.

Si l'une des deux parties refuse de participer à l'état des lieux, la partie demanderesse peut s'adresser au juge de paix. Celui-ci peut désigner un expert. La partie demanderesse peut introduire sa demande jusqu'au terme du premier mois d'occupation.

Si après la constitution de l'état des lieux, des modifications sont apportées au bien loué, le locataire et le bailleur peuvent rédiger de



commun accord un avenant. S'ils n'arrivent pas à un accord, un expert désigné par le juge de paix tranchera la question.

Fin du bail

Le locataire doit rendre le bien dans l'état où il l'a trouvé, conformément à l'état des lieux. Si l'habitation présente des dégâts qui ne sont pas mentionnés dans la description, le locataire doit alors réparer ceux-ci.

Les dégâts dus à la vétusté, un cas de force majeure ou l'utilisation normale de l'habitation louée ne doivent pas être indemnisés par le locataire.

Si l'on n'a pas dressé un état des lieux détaillé, on part du principe que l'habitation se trouve dans le même état que lorsque le locataire y est entré.

Dans ce cas-là, le locataire n'est pas responsable des dégâts possibles et des frais de réparation. Par contre, il est responsable si le bailleur peut prouver que certains dégâts n'y étaient pas à l'entrée des lieux du locataire.

“Dans quels cas puis-je déposer une plainte en ligne ?”

Monsieur A.J. de Visé nous demande : « Je viens de subir plusieurs vols de suite à la devanture de mon commerce. Est-il exact que j'ai la possibilité de déposer plainte par Internet ? En effet, je n'ai pas très envie de perdre un temps précieux à la police alors qu'il y a peu d'espoir que cela serve vraiment à quelque chose... »

Vous avez raison : aujourd'hui, dans certains cas comme celui que vous nous décrivez, il n'est plus indispensable de se rendre au bureau de police pour porter plainte.

Vous pouvez aussi déposer plainte en ligne.

Police-on-web

The screenshot shows the homepage of Police-on-web. At the top, there's a banner with three police officers. Below it, a large button says "Déposer une déclaration en ligne". Underneath, there are two dropdown menus: "Système d'alerte" and "Dépôt de plainte". The "Dépôt de plainte" menu has several options: "Vol de vélo", "Vol de vélosport", "Vol à drap", "Dégradations délinquantes", and "Graff". Below these menus, there's a section titled "Méthode d'identification" with three items: "Je détiens une carte d'identité électronique, ou moyen de toute autre manière - Etape 1/2", "Je n'ai pas encore de carte d'identité électronique, par contre je suis citoyen - Etape 2/2", and "Je n'ai pas de carte d'identité électronique ni token, par contre je suis inscrit sur le portail fédéral - Etape 3/3". At the bottom, there's a "Suivant" button.

Police-on-web est un moyen simple de porter plainte pour des petits délits comme les vols à l'étagage ou les actes de vandalisme.

Comment ça marche ?

Vous vous identifiez :

- soit via votre carte d'identité électronique (eID);
- soit avec votre token citoyen en combinaison avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe du Portail fédéral;
- soit avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe du Portail fédéral.

Vous sélectionnez le type d'infraction et fournissez les informations nécessaires.

Actuellement, peuvent uniquement être déclarés :

- les vols de vélo;
- les vols à l'étagage;
- les actes de vandalisme.

Un numéro de référence unique est attribué à votre déclaration. La déclaration est automatiquement envoyée à la zone de police

locale où les faits se sont produits.

eCops

The screenshot shows the homepage of eCops. At the top, there's a logo for "ecops" with "Nederlandse | Français | Deutsch | English" below it. The main heading is "Bienvenue au point de contact belge en ligne". Below it, there's a paragraph about reporting crimes related to Belgium. It also mentions reporting pedopornography and blocking by police or SABAM. There's a "Police" logo and a "Signaler" button. At the bottom, it says "eCops est une initiative de la Federal Computer Crime Unit de la Police Judiciaire Fédérale (FCCJ) et du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie".

Par ailleurs, depuis 2007, tout utilisateur d'internet constatant une infraction sur internet peut le signaler à la police fédérale via l'application eCops.

Les utilisateurs d'internet peuvent rencontrer différents problèmes en surfant, en envoyant des e-mails ou en effectuant des achats en ligne.

Souvent, ils ne savent pas à quelle instance rapporter ces faits. Citons quelques exemples de délits commis sur internet : les abus sexuels d'enfants, les pratiques commerciales illégales, la criminalité informatique, le racisme, le harcèlement obsessionnel...

eCops (Electronic Complaints Processing System) est un guichet en ligne unique où vous pouvez, éventuellement de manière anonyme, rapporter des infractions commises sur ou via internet.

Nul besoin de savoir qui est compétent, car eCops veille à ce que votre déclaration soit examinée par le bon service.

Pour plus d'informations sur ce point de contact en ligne et des exemples de types d'infractions que vous pouvez déclarer sur eCops, consultez le site du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.



OFFRE SPECIALE MEMBRES SDI

VENTE ~~600,-~~

490,-

LOCATION ~~27,90/M~~

23,90/MOIS

+6,-/MOIS CARTE SIM

- PORTABLE
- GPRS ET/OU WIFI



TEL 02/808.07.58
WWW.LOYALTEK.COM
INFO@LOYALTEK.COM



FLEET 3 DAY TEST DRIVE

TESTEZ. CONSTATEZ. APPROUVEZ.

Testez votre nouvelle voiture de société pendant 3 jours.*



L'Astra. Le Zafira Tourer. La nouvelle Insignia. En tant que client Fleet, vous pouvez tester votre voiture de société favorite pendant 3 jours. 3 jours pour apprécier l'excellence allemande à la portée de tous. Réservez maintenant votre essai de 3 jours sur opel.be/3daytestdrive.

*Offre réservée aux clients Fleet.



opel.be info environnement (AR 19/03/2004): opel.be

DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

Wir leben Autos.

ASTRA SPORTS TOURER 3,7-7,5 L/100 KM 97-177 G/KM ZAFIRA TOURER 4,1-7,2 L/100 KM 109-169 G/KM
INSIGNIA SPORTS TOURER 3,9-8,5 L/100 KM 104-199 G/KM